ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

DU 30 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Présidente
Valérie SIMONET
Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***
1er Vice-président
Patrice MORANÇAIS
en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***
2ème Vice-présidente
Catherine DEFEMME
en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***
3ème Vice-président
Franck FOULON
en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***
4ème Vice-présidente
Marie-Christine BUNLON
en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***
5ème Vice-président
Thierry GAILLARD
en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***
6ème Vice-présidente
Hélène FAIVRE
en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***
7ème Vice-président
Valéry MARTIN
en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***
8ème Vice-présidente
Marie-Thérèse VIALLE
en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***
9ème Vice-présidente
Laurence CHEVREUX
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

*Conseiller départemental de **SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

*Conseiller départemental de **GUÉRET 2***
Eric BODEAU

*Conseiller départemental de **GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

*Conseillère départementale de **LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

*Conseillère départementale de **GUÉRET 2***
Mary-Line GEOFFRE

*Conseiller départemental de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

*Conseiller départemental de **LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

*Conseillère départementale de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

*Conseillère départementale de **BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

*Conseillère départementale de **BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

*Conseiller départemental de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

*Conseiller départemental de **FELLETIN***
Jean-Luc LÉGER

*Conseiller départemental de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

*Conseiller départemental de **BONNAT***
Guy MARSALEIX

*Conseillère départementale de **SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

*Conseillère départementale de **FELLETIN***
Renée NICOUX

*Conseillère départementale de **GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

*Conseillère départementale de **BONNAT***
Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'**AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'**EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance.....Page 8

Dépôt et Lecture des Vœux et Motions…….....……....Page 8

Discours d'introduction de la Présidente……....Page 15

Discours du Groupe de la Gauche…….....……Page 17

Discours du Groupe de la Majorité Départementale…….……..Page 20

Examen des rapports ……..……Page 24

Vote Vœux et Motions…….…….Page 49

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance Plénière du 30 septembre 2022

ORDRE du JOUR

CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		page
09/1/1-5281	Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses biens à amortir sur un an	**7**
09/1/2-5278	Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023	**9**
09/1/3-5337	Contrat de projet : Chargé de mission Entreprises JOB 23	**11**
09/1/4-5336	Personnel Départemental : Adaptation des emplois	**13**
09/1/5-5349	Fonctionnement des groupes d'Elus - Dépenses de personnel	**21**
09/1/6-5355	Convention de partenariat CNFPT	**23**
09/1/7-5385	Régime indemnitaire **CORRECTIF**	**34**
CD – Accueil, Attractivité		**page**
09/2/8-5189	ADRT, Creuse Tourisme - Convention cadre 2022-2028 et Convention d'application 2022 *Cumul de mandats CT et personne morale de droit privé du secteur public (statuts association L 1901 exclusifs d'intérêts convergents avec ceux du Département)* *Application de l'article L 1111-6 II CGCT, bien que la subvention soit accordée aux fins de mettre en place la politique touristique du Département*	**39**
09/2/9-5311	Contrat départemental lecture itinérance	**55**
CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**page**
09/3/10-5346	Habitat Inclusif : mise en place du dispositif d'Aide à la Vie Partagée (AVP)	**67**
09/3/11-5341	Exécution de la Délégation de Service Public relative à la diffusion des packs domotiques à domicile pour les personnes en perte d'autonomie en Creuse	**111**

	(Modification date réunion CCSPL : 26-09 au lieu de 19-09)	
09/3/12-5308	Tarifs 2023 de restauration et d'hébergement dans les collèges	**439**
09/3/13-5324	Concession de logements : collèges Jean BEAUFRET d'AUZANCES et Martin NADAUD de GUERET	**443**
09/3/14-5333	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatif aux sports de nature	**455**
09/3/15-5334	Véloroute "La Vagabonde" (V87) - Partenariat 2022-2024 **CORRECTIF** *Application de L 1111-6 II CGCT*	**461**
09/3/16-5359	Dotation Générale de Fonctionnement des collèges 2023 - Dotation EPS - Codification RCBC - Montants forfait chauffage logement de fonction	**539**
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**page**
09/4/17-5366	Création d'un Plan Vétos 23	**549**
09/4/18-5325	Contrat Boost'ter de l'Agglomération du Grand Guéret (2019/2023) - Modification de la stratégie partagée	**555**
09/4/19-5302	Milieux Aquatiques : signature du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher (Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine)	**559**
09/4/20-5348	NATURA 2000 - Renouvellement de la candidature en tant que structure porteuse et présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 "Gorges de la Tardes et Vallée du Cher"	**655**
09/4/21-5320	Programmation des aides à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement collectif, 2022, 2eme tranche *Application L 1111-6 II CGCT*	**661**
CD – Numerique et mobilites		**page**
09/5/25-5400	Transfert des routes ou portions de voies assurant la continuité du réseau autoroutier : RN145 – liaison A20-A74 **RAPPORT « EN URGENCE »**	**-**
CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		**page**

09/1/22-5364	Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses	**667**
09/1/23-5361	Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 Centre départemental de l'enfance et de la famille	**671**
09/1/24-5377	Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 Budget Principal	**675**

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Petite modification de nos habitudes, je dois désormais désigner un secrétaire de séance qui procédera à l'appel nominal. Je vous propose de confier aujourd'hui cette tâche Mme Delphine CHARTRAIN.

(Mme Delphine CHARTRAIN procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Guy MARSALEIX Mme Hélène PILAT, Mme Isabelle PENICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Marie-Thérèse VIALLE à M. Nicolas SIMONNET.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous a été remis sur table un rapport supplémentaire qui concerne le transfert des routes ou portions de voies assurant la continuité du réseau autoroutier RN 145 – Liaison A20/A71.

Je vous laisse en prendre connaissance.

Je vous invite à vous prononcer sur la possibilité que nous l'examinions ce jour. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie.

Je vous informe également que vous retrouvez sur table des rapports auxquels des modifications ont été apportées.

La première concerne le rapport sur la Véloroute « La vagabonde » : à l'annexe 1 de la convention de partenariat, il a été apporté une modification visant à ajouter le Comité départemental de tourisme de l'Allier comme partenaire signataire de la convention.

La seconde, dans le rapport relatif au régime indemnitaire, apparaît en rouge.

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Mme LA PRÉSIDENTE. – Des vœux et motions vous ont été distribués. J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

Conséquences de l'inflation sur le fonctionnement des collectivités territoriales

Vœu présenté par M. Franck FOULON,
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC

M. FOULON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« En juillet 2022, l'INSEE nous informait que les prix à la consommation augmentaient de 6,1 % sur un an dans un contexte de hausse importante du prix des énergies comme des matières premières. En cette rentrée 2022, les chiffres de l'inflation continuent de grimper, sans perspective d'accalmie à court terme. Si les conséquences pour le budget des ménages ont légitimement fait l'objet de toute l'attention ces dernières semaines, nous devons à notre tour – en tant que collectivité territoriale – tirer la sonnette d'alarme.

« Garants de la continuité de nombreux services publics dans le territoire, nous voyons notre capacité d'action profondément impactée par l'inflation actuelle. Nous, qui avions tenu vaillamment notre rôle de bouclier social tout au long de la crise sanitaire, ne serons pas en capacité de supporter cette deuxième crise sans un soutien de taille. Ni la réduction des usages de l'énergie ni la seule compensation des dépenses exceptionnelles ne suffiront à répondre aux défis que cette inflation impose à notre société et notre économie. Ce n'est pas en réduisant la place de l'État que nous pourrons traverser cette crise, mais en lui donnant sa pleine effectivité. Nous devons avoir les moyens, dans l'ensemble du territoire, de maintenir une présence des services publics de qualité pour ne pas ajouter une crise sociale à la crise économique.

« Avec la perte du levier fiscal, nous avons perdu notre capacité à faire appel à la solidarité des citoyens de nos territoires pour traverser ces temps de crise. Nous en sommes réduits à scruter de loin d'hypothétiques revalorisations des dotations globales de fonctionnement, pour nous permettre de faire face. Cette suppression du levier fiscal pour les Départements avait profondément impacté notre capacité d'action, elle nous plonge aujourd'hui dans une situation alarmante. Les enjeux tant sociaux et économiques qu'environnementaux sont de taille, nous devons avoir les moyens d'agir concrètement pour le quotidien des Français et des Françaises.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière en ce vendredi 30 septembre 2022,

« **Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre,** d'inscrire une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement dans le projet de loi de finances pour 2023 afin de pouvoir répondre efficacement aux conséquences de l'inflation pour les finances des collectivités territoriales. »

(Ce vœu est renvoyé devant la première commission.)

Soutien renforcé de l'État aux collectivités locales impactées par l'augmentation des prix des énergies et des matières premières

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN
Au nom du Groupe de la Gauche

Mme Armelle MARTIN. – Cette motion d'urgence se lit comme suit :

« L'inflation frappe le quotidien de tous les Français, et les collectivités territoriales ne sont pas épargnées. En effet, les prix de l'énergie, notamment, deviennent de plus en plus contraignants pour les finances locales.

« La hausse brutale des dépenses énergétiques plaide pour une action urgente, alors même que l'envolée des prix peut atteindre 300 % et condamne certains services publics à une fermeture totale ou partielle en raison du coût insupportable de leur gestion énergétique.

« Les mesures récemment adoptées pour les particuliers, notamment le blocage du tarif réglementé du gaz, ne concernent pas les collectivités locales et leurs groupements. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2023 prévoit la mise en place d'un « dispositif de compensation des effets induits par l'inflation en 2022 sur les dépenses de fonctionnement des collectivités locales » de seulement 430 M€.

« **Considérant** que l'augmentation actuelle du prix des énergies est sans précédent depuis les chocs pétroliers des années 1970 ;

« **Considérant** que cette hausse se répercute à tous les secteurs, aux produits alimentaires ainsi qu'à toutes les matières premières ou transformées, du bitume au papier, et que le dispositif de compensation prévu par le projet de loi de finances pour 2023 est nettement insuffisant pour empêcher un report ou l'arrêt de l'investissement local, la dégradation des services publics voire leur fermeture ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,**

« **Demande à Mme la Première ministre** la mise en œuvre de mesures financières d'urgence, notamment une indexation de la DGF sur l'inflation et un relèvement des dotations d'investissement à même d'accompagner et d'aider efficacement les collectivités face à la hausse des prix et aux pénuries qui les impactent depuis un an, accrues dramatiquement en raison des conséquences de la guerre à l'est de l'Europe. »

(Cette motion est renvoyée devant la première commission.)

Avenir des contrats aidés « Parcours emploi compétences » (PEC)

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
Au nom du Groupe de la Gauche

M. LÉGER. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Une circulaire ministérielle du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail ainsi qu'un arrêté de la préfecture de Région ont pour conséquences une baisse de la prise en charge des contrats aidés PEC et des refus de renouvellement desdits contrats par les services de l'État.

« Le taux de prise en charge est désormais fixé entre 30 % et 50 % du SMIC en métropole, avec une durée de neuf à douze mois pour la convention initiale et un renouvellement éventuel limité à six mois.

« Le désengagement de l'État conduit à une rupture d'insertion qui précarise les salariés comme les structures du secteur non marchand. Ses effets en termes d'emplois seront négatifs pour les structures associatives et les zones de revitalisation rurale où les PEC sont des dispositifs très utilisés et indispensables à la qualité du service public et à la cohésion sociale.

« **Considérant** que la nouvelle réglementation concernant les contrats PEC compromet tant le parcours d'insertion économique et professionnelle de nombreuses personnes éloignées du marché du travail que le fonctionnement des services publics locaux et des structures associatives,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,**

« **Demande à Mme la Première ministre** de faciliter les renouvellements et les recrutements des contrats aidés " parcours emploi compétences " sollicités par les collectivités locales et les structures associatives auprès des services déconcentrés et d'en rétablir les taux de prise en charge. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Projet de quatrième année d'internat pour les étudiants en médecine générale

Motion d'urgence présentée par Mme Delphine CHARTRAIN
Conseillère départementale de LE GRAND-BOURG

Mme CHARTRAIN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Le débat autour de la problématique d'accès aux soins dans des zones sous-denses de présence médicale, s'est invité de manière inattendue lors de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 (PLFSS). Thème central lors de la campagne des présidentielles, la question de l'égal accès aux soins sur l'ensemble de notre territoire mérite une attention toute particulière.

« Si la proposition d'allonger d'un an l'internat des médecins généralistes, avec un encouragement à réaliser son stage dans une zone sous tension, va dans le bon sens, elle ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus approfondie que celle qui consisterait en un simple amendement.

« La sous-densité en termes de présence médicale dans de nombreuses zones rurales, est une réalité, avec laquelle nous devons composer depuis plusieurs années ; le nombre de départ en retraite de médecins généralistes dépasse de loin le nombre d'installations.

« Aussi, la proposition d'effectuer un stage dans une zone en tension, doit tenir compte d'une réalité empirique : le nombre de stages possibles dépend du nombre de médecins généralistes encore en activité.

« Cette décision, si elle venait à être adoptée, devra donc apporter une réponse concrète à la question du nombre de maîtres de stages disponibles.

« De même, cette proposition devra aussi s'articuler avec les spécificités de l'exercice rural de la médecine générale. La réalité démographique de nos territoires conditionne, en effet, les pathologies rencontrées et les actes prodigués.

« Aussi, pour que les stagiaires aient un aperçu fidèle de l'exercice en zone rurale, il sera nécessaire de construire un cadre d'exercice mixte lors de cette année supplémentaire, qui permette une découverte complète des établissements de santé de proximité (EHPAD, Centres Hospitaliers…), des postes au sein des collectivités (médecin de PMI, médecine de travail…) ou encore des structures d'exercices partagés (Maisons de santé pluriprofessionnelles).

La richesse de nos territoires réside dans cette diversité des lieux d'exercices, c'est un atout à mettre en avant lors de cette année de stage pour susciter des vocations.

« Aussi, pour que cette proposition inverse véritablement la donne, il faudra l'accompagner d'une rémunération qui soit à la hauteur de l'engagement de ces futurs médecins. Les étudiants qui feront le choix de venir vivre la vie de médecin généraliste en zone rurale doivent recevoir une juste compensation financière pour leur engagement. Et puis, si l'on souhaite donner envie de venir exercer en zone rurale, il faut aussi leur donner envie d'y vivre.

« Nous demandons donc que l'État aille au bout de sa démarche en accompagnant financièrement les territoires ruraux pour qu'ils puissent construire un accueil de qualité. Nos territoires sont prêts à investir pour recevoir ces jeunes médecins, mais nous ne pourrons pas en supporter seuls le coût financier.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,**

« **Demande à M. François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention,** de formuler un véritable projet de loi afin de répondre efficacement à la problématique de la sous-densité médicale en France et aux questions soulevées par ce projet de quatrième année d'internat pour les étudiants en médecine générale.

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Réouverture de l'équipe mobile de soins palliatifs au Centre hospitalier de Guéret

Vœu présenté par Mme Laurence CHEVREUX Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

Mme CHEVREUX. – Ce vœu se lit ainsi :

« Lundi dernier, nous apprenions avec stupéfaction que l'équipe mobile de soins palliatifs du Centre hospitalier de Guéret était fermée faute de personnel. Cette décision, prise moins de quinze jours après l'annonce du lancement du débat national sur la fin de vie, est tout à la fois incompréhensible et inacceptable. Comment comprendre, en effet, cette fermeture qui vient ajouter de l'inquiétude sur un sujet déjà chargé en "interrogations et inquiétudes pour nos concitoyens", comme le reconnaissait le communiqué de l'Élysée annonçant le grand débat national ? Alors que plus de 200 patients bénéficiaient de l'accompagnement de cette équipe, ils se retrouvent du jour au lendemain sans suivi à domicile, ce suivi si précieux dans leur parcours du combattant. Nous ne pouvons que partager leur colère et leur inquiétude pour l'avenir.

« L'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), intitulé *Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité*, avait pourtant posé clairement les enjeux du débat. La question de la fin de vie ne se pensera pas indépendamment de la solidarité. Pour que le choix de chacun puisse être respecté, il faut créer les conditions d'une véritable solidarité. C'est ce que l'équipe de soins palliatifs permettait, à son échelle, dans notre territoire. Son action n'était, en effet, pas uniquement tournée vers toute personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale, quel que soit le stade de la maladie.

« L'accompagnement qu'elle proposait et mettait en place concernait également les familles et/ou l'entourage ainsi que les soignants – pour un avis, des conseils, voire un soutien. Car si la fin de vie fait l'objet d'un débat national, c'est parce qu'elle ne concerne pas seulement la trajectoire de vie d'une personne. La fin de vie nous concerne tous, collectivement. C'est pour cette raison que nous voulons, en tant qu'élus locaux, dire publiquement notre opposition à cette décision. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame, dès son premier article, que l'ensemble des citoyens "naissent et demeurent libres et égaux en droits", nous demandons qu'ils le demeurent jusqu'à leur dernier souffle.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« Demande à M. François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention, de prendre en urgence les mesures nécessaires à la réouverture rapide de l'équipe mobile de soins palliatifs au Centre hospitalier de Guéret. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Élargissement du bouclier énergétique aux EHPAD

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY
Conseiller départemental du canton d'AUZANCES

M. SAUTY. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Alors que la crise sanitaire avait mis à l'épreuve bon nombre des établissements de santé de proximité du pays, nos EHPAD sont à nouveau fragilisés par les conséquences de la crise économique qui touche notre pays depuis plusieurs mois. Le cri d'alarme des directeurs d'EHPAD en Meurthe-et-Moselle, lancé mercredi dernier, sur les ondes de France Bleu, en dit long sur leurs difficultés à surmonter la crise et doit nous alerter. Le contexte économique dégradé ne leur permet plus de faire face à l'ensemble de leurs dépenses. Face aux hausses généralisées des prix de l'énergie, ils doivent trouver des sources de financements pour assurer la qualité de la prise en charge de leurs résidents.

« Des solutions existent pour répondre rapidement à leurs difficultés et les aider à traverser la crise, sans avoir à faire reposer le poids de ces augmentations sur les épaules de leurs résidents, souvent modestes. Le bouclier tarifaire, mis en place pour lutter contre les conséquences de la hausse des prix de l'énergie, pourrait ainsi être étendu également à l'ensemble des EHPAD, afin de limiter l'augmentation exorbitante du montant des factures. De même, l'élargissement des bénéficiaires du chèque énergie aux résidents dont les ressources le permettent, pourrait soulager les factures dont les EHPAD doivent s'exonérer. Face à cette situation de tension sur le marché de l'énergie, nous devons inventer des solutions audacieuses et ambitieuses.

« Mais, au-delà de cette crise, la situation actuelle de nos EHPAD nous conforte dans l'idée qu'on ne trouvera pas de solutions pérennes, sans une grande loi sur l'Autonomie et le Grand âge. La concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur doit permettre d'apporter des réponses fortes, pour que le mieux vieillir en France ne devienne pas un simple slogan.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« Demande à M. Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de prendre en urgence une mesure

de soutien budgétaire pour les EHPAD en difficulté et de relancer le projet de loi sur l'Autonomie et le Grand âge dans notre pays. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Nécessité d'une loi « Grand âge et autonomie »

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
Au nom du Groupe de la Gauche

Mme LA PRÉSIDENTE. – M. LOZACH nous propose une motion sur le même thème.

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« **Considérant** l'urgence à reconstruire une politique de la longévité basée sur l'inclusion et l'autonomie, anticipant l'accroissement à venir du nombre des personnes âgées dans notre société ;

« **Considérant** l'absence d'une véritable politique de prévention qui permettrait de maintenir au mieux les fonctions de la personne, d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé et de limiter les coûts induits par la prise en charge et la détérioration de l'autonomie ;

« **Considérant** la faiblesse de l'offre, largement réduite à l'isolement chez soi ou en établissement, et le niveau insatisfaisant des prestations en établissement et l'inadaptabilité du cadre de vie des personnes âgées, tant au travers des logements, des mobilités, que de l'accès aux services publics et du numérique ;

« **Considérant** la charge financière et la détresse qui en découlent pour les ménages les plus modestes, impactant directement la prise en charge et provoquant des ruptures dans les parcours de soins et de santé ;

« **Considérant** le défaut d'investissement financier et de pilotage de politique publique en profondeur et dans la durée, dans un cadre économique contraint ;

« **Considérant** le besoin de mieux reconnaître et de valoriser les individus dont l'activité professionnelle est celle d'intervenir dans l'accompagnement et le soin aux personnes en perte d'autonomie : enjeux de formation, de qualité de vie au travail et d'attractivité pour ces métiers rassemblant près de 830 000 équivalents temps plein ;

« **Considérant** que les aidants familiaux doivent être mieux soutenus et que de nouvelles formes d'accompagnement solidaire des personnes âgées, par le bénévolat notamment, doivent être incessamment promues et encouragées ;

« **Considérant** la concertation nationale "Grand âge et autonomie", annoncée par le Président de la République en juin 2018, lancée en octobre 2018 et

dont les travaux furent publiés en mars 2019 et devaient préfigurer une réforme d'envergure attendue par les Français ;

« Considérant les responsabilités particulières qui incombent au Conseil départemental et les spécificités démographiques de la Creuse.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« **Demande à Mme la Première ministre** de porter à l'agenda de la session parlementaire 2022-2023 le projet de loi " Grand âge et autonomie ", promesse faite par l'exécutif en mai 2018, réaffirmée fin 2020, et abandonnée depuis. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

M. LOZACH. – Je précise que si j'ai rédigé cette motion, c'est parce que le ministre concerné, Jean-Christophe COMBE, a annoncé qu'il n'y aurait pas de texte de loi sur l'autonomie, le vieillissement et le grand âge, sachant que cette réforme est attendue depuis trop longtemps, depuis HOLLANDE.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous l'avons entendu aussi.

Conséquences du dérèglement climatique en Creuse

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR
Conseiller départemental de LE GRAND-BOURG

M. LABAR. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Cet été, le territoire national a été frappé dans son ensemble par plusieurs vagues de chaleur successives qui ont surpris tant par leur ampleur que leur intensité. La Creuse n'a pas été épargnée par ces événements climatiques longs, et les conséquences se font encore sentir dans nos contrées. De mémoire de Creusois, nous n'avons pas connu une telle sécheresse depuis des décennies.

« Concrètement, cela se traduit par des mesures de restrictions qui restent à leur niveau maximal depuis la mi-juillet, et ce malgré l'arrivée de l'automne. Soumise à ce stress climatique, la nature porte encore les stigmates d'un été particulièrement chaud : le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques est encore bas et le sol toujours très sec malgré l'arrivée des premières pluies et un paysage desséché depuis la mi-août.

« Ce tableau alarmant est celui au sein duquel doivent évoluer nos agriculteurs depuis plusieurs semaines et l'inquiétude grandit légitimement à mesure que se rapproche l'hiver. Le fourrage, indicateur particulièrement fiable de l'intensité de la sécheresse, manque déjà dans de nombreuses exploitations en Creuse. Certaines parties de territoire, déjà sinistrées lors du printemps avec les importantes chutes de grêle, voient leurs productions fourragères profondément impactées – conséquences que les dernières projections des services de l'État faisant état d'un déficit de production inférieur de 10 % à la normale sur l'intégralité du département ne semblent pas avoir pris l'entière mesure.

« Alors que les conséquences de la crise économique s'annoncent plus fortes à mesure que l'hiver approche, nous demandons un soutien exceptionnel pour l'un des premiers secteurs d'activité économique du territoire. Des moyens juridiques existent pour envoyer un signal fort aux agriculteurs et la reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour la sécheresse 2022 en Creuse. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics que les conséquences de la crise climatique ne s'ajoutent pas à la crise économique majeure pour un secteur déjà fragilisé par les hausses des énergies et des engrais azotés ou encore de l'alimentation animale.

« La souveraineté alimentaire a un prix, celui de la protection de nos agriculteurs contre les aléas tant climatiques qu'économiques. Sans aides pour faire face à ces crises répétées, les exploitations n'auront d'autre choix que d'entamer leur capital, et en premier lieu, leur cheptel. Nous ne pouvons pas laisser défaillir celles et ceux qui nous nourrissent et entretiennent nos contrées rurales.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« **Demande à M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, de prendre en urgence les mesures nécessaires pour la reconnaissance du caractère de calamité agricole pour la sécheresse de l'année 2022 en Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je propose aux élus des première, troisième et quatrième commissions de se réunir après la pause-déjeuner pour examiner ces vœux et motions.

DISCOURS DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service, Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons, aujourd'hui, pour notre session de rentrée, en ces premiers jours d'automne, après un été qui, s'il fut agréable pour beaucoup, aura été particulièrement dramatique dans de nombreuses régions françaises.

Nous assistons à des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes qui, d'excès de pluies provoquant inondations, d'excès de vent et d'orages de grêle détruisant bâtiments, maisons et cultures, aux incendies nombreux, d'une ampleur jusqu'alors inconnue en France, nous déconcertent tout autant qu'ils nous responsabilisent, que nous soyons citoyens ou élus.

Particulièrement attentifs à la situation de fragilité de nos exploitants agricoles creusois – qui font par ailleurs face à une conjoncture économique difficile, avec un prix de vente des animaux certes à la hausse, mais qui est loin de compenser les augmentations du coût des intrants – nous allons, de nouveau, vous l'avez noté, leur apporter notre soutien et les aider à reconstituer leurs prairies. Ce sera l'un des points abordés dans les nouvelles propositions de notre seconde Décision Modificative budgétaire.

La question de la ressource en eau disponible fut également l'un des sujets majeurs de cet été en Creuse. De nombreux syndicats d'assainissement et d'eau potable se sont retrouvés en difficulté pour assurer la distribution aux abonnés, qu'ils soient particuliers, artisans, industriels ou éleveurs – et ce sont, par arrêtés préfectoraux, des restrictions d'usage qui perdurent encore en cette fin septembre.

D'un schéma départemental que nous avons porté avec conviction, les choses semblent s'engager sur la bonne voie vers la création d'un syndicat en capacité de programmer et de financer les travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Creuse.

Je voudrais, en effet, souligner ce que j'appellerai être bien plus qu'un simple engagement professionnel de nos agents : notre cellule ASTER – assistance et suivi technique à l'entretien des rivières – partage ses compétences dans tous les domaines qui touchent à l'eau, depuis la protection des zones humides, à l'accompagnement des intercommunalités pour l'Eau-Assainissement et la GEMAPI. Nous aurons aujourd'hui à nous prononcer sur le Contrat territorial des Hautes Vallées du Cher, qui se veut, par ses actions, être un outil de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur ce large bassin.

Je voulais ici témoigner de l'ambition vertueuse de ce service. Ils n'ont pas hésité à viser un label national et une qualification AFNOR il y a cinq ans ; ils n'ont pas hésité à viser le renouvellement de ce label et, loin de se contenter de le faire

uniquement pour les deux rivières La Gioune et Le Pic, voici qu'ils l'obtiennent aussi pour un affluent de la Gioune. Voici la Cubaynes, troisième « rivière sauvage » creusoise, à entrer dans le cercle très fermé des seules trente-trois rivières labellisées en France !

Je dis à dire combien nous sommes fiers, fiers de cette ambition récompensée : nos agents ont su convaincre les riverains, éduquer les jeunes générations, promouvoir le sens cette labellisation, faire partager le bien-fondé de la démarche à de nombreux acteurs, parfois au départ, peu convaincus. Cela témoigne, s'il le fallait encore, de la qualité environnementale qui fait la richesse et la singularité de notre département.

Nous avons ce devoir de veiller à protéger nos espaces sensibles, d'autant plus sensibles que le changement climatique occasionne de nouveaux risques auxquels nous sommes appelés à faire face. Historiquement concentrés dans le sud de la France, les incendies de forêts sont apparus en Gironde, en Bretagne, en Normandie, dans le Jura... et, en Creuse, où les risques s'accentuent aussi !

Nos pompiers ont dû intervenir sur cinquante-cinq départs de feu, sur des terrains de plus d'un hectare. J'en profite pour les remercier, qu'ils soient professionnels et volontaires ; ils ont été fortement mobilisés ces derniers mois en Creuse, mais l'ont également été à aider leurs collègues en Dordogne, face aux inondations, ou à lutter contre les mégafeux en Gironde. Hors département, ce sont 116 sapeurs-pompiers creusois qui ont participé aux différentes colonnes.

Rappelons-nous aussi, qu'au plus fort du violent épisode de grêle de juin dernier qui touchait le sud-est de la Creuse, ce sont plus de 850 appels qui ont été reçus sur le 18/112. Les sapeur-pompiers creusois ont eu à traiter 501 interventions et, chaque jour, en moyenne, sur les différents secteurs touchés, ce furent 100 sapeur-pompiers qui étaient présents. Je parle bien uniquement de cet épisode de grêle.

Au-delà des remerciements qu'il faut leur adresser, c'est notre reconnaissance sans faille pour cette mobilisation de tous les instants de notre SDIS qu'il faut louer. La revalorisation de leur indemnité horaire, la formule nouvelle de la prestation de fidélisation et de reconnaissance, nous leur devons. Nous ne manquerons pas d'échanger lors du prochain conseil d'administration sur les annonces faites au congrès national la semaine dernière.

Les collectivités locales, Communes et Départements, ont besoin de recettes nouvelles à affecter aux SDIS. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance sera-t-elle abondée ? Un fonds spécial d'aide à l'investissement sera-t-il mis en place ? Cela serait absolument nécessaire dans notre département. Nous l'évoquerons plus précisément en novembre, lorsque nous nous réunirons pour statuer sur la nouvelle convention d'objectif et de moyens entre le Conseil départemental et le SDIS.

Vous l'avez compris, je pointe la question des ressources dont vont disposer les collectivités pour les mois à venir. Le sujet a été largement évoqué vendredi dernier, lors du nouveau forum des collectivités creusoises. J'en profite pour remercier les deux coprésidents de l'Association des maires de la Creuse pour la qualité de l'organisation de l'assemblée générale, la qualité des débats et des tables rondes. Les équipes du Conseil départemental vous ont accompagnés, et sont prêtes à le refaire !

Je reviens au sujet qui fut, en effet, au cœur des préoccupations des maires. Demain quels moyens pour les collectivités ? Que ce soit pour les Communes ou les Départements, nous savons que nos moyens, nous devons en tout premier lieu, les affecter aux compétences obligatoires qui nous ont été confiées par la loi. Après que notre collectivité a réussi, ces dernières années, par de sérieuses mesures, à retrouver des excédents afin de financer les investissements nécessaires à créer un avenir attractif dans notre département rural, voilà qu'à nouveau, et, de plus, dans un contexte d'inflation dont on ne sait ce qu'il va en advenir, le Gouvernement nous demande de participer à l'effort de redressement « des comptes publics ». Je dirais plutôt à l'effort de redressement « des comptes de l'État » : là est bien le problème ! *(M. FOULON approuve.)*

L'État a – pardonnez-moi cette expression simpliste mais imagée – « chargé notre barque » de façon incroyable au cours de l'année 2022, nous imposant une série de mesures nouvelles, entendables, bien sûr, mais sans verser les compensations financières que nous devrions en attendre. Nous avons compilé les différentes mesures : entre la revalorisation des indemnités kilométriques, celle du SMIC, le reclassement des catégories C, de la filière médico-sociale Catégories A, le dégel du point d'indice, l'avenant 43, le Ségur dans les EHPAD et les établissements médicosociaux du handicap, le complément de traitement indiciaire (CTI), la revalorisation du statut des assistants familiaux (ASFAM), l'augmentation de 4 % des allocations RSA, nous prévoyons – mais nous en débattrons lors de l'examen des orientations budgétaires –, en année pleine, près de 7,5 M€ de dépenses nouvelles pour, aujourd'hui, une compensation à hauteur de 1,1 M€. Il faudra donc aller chercher plus de 6 M€ de ressources puisque, nous l'avons compris, nous n'aurons pas de ressources nouvelles, et donc d'économies dans les politiques que nous mettons en œuvre. Comme cela a été très bien dit vendredi dernier, nous savons pertinemment ce à quoi cela risque de conduire : à une baisse de nos capacités d'investissement par un manque de capacité d'autofinancement. Donc, oui, la situation est grave !

Puis, au détour du projet de loi de finances qui est entré en débat, présenté lundi, j'apprends qu'une surprise nous attend, mes chers amis : la compensation partielle de la revalorisation du RSA, obtenue à l'Assemblée contre l'avis du Gouvernement : 120 M€ pour une dépense totale de 250 M€. Déjà, le compte n'y est pas, et les règles du jeu seraient également en train de changer : la DGCL parle d'un fonds conjoncturel – donc, uniquement pour 2022 – et qui ne concernerait qu'une trentaine de Départements ! Là encore, que faut-il attendre et espérer ?...

Je n'évoquerai pas, en ces instants, le PLF 2023 mais nous savons, d'ores et déjà, qu'une limitation de la progression des dépenses à un taux - 0,5 % appliqué à l'inflation sera imposée aux collectivités dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros – donc, en Creuse, le Conseil départemental. Ce n'est pas le Contrat de Cahors, mais cela y ressemble ! Il faudra être très sérieux et, je vous remercie de l'avoir rappelé, il serait en effet souhaitable que les DGF des collectivités soient indexées sur l'inflation, mais il n'en est pas question et il n'en sera pas question.

C'est épuisant pour nous tous, vous en conviendrez, de travailler sans réelles perspectives et avec des règles du jeu qui changent sans cesse et en cours d'année !

Vous l'avez constaté dans le projet de DM, si la compensation, certes toujours partielle, de l'avenant 43, en année pleine, a été déplafonnée – constituant donc une recette supérieure à nos prévisions budgétaires –, au regard des dépenses nouvelles, cette DM n'en nécessite pas moins un prélèvement de plus de 430 000 € sur notre excédent prévisionnel, dont notre capacité d'autofinancement.

Après des discussions entre M. GAILLARD, en charge des ressources humaines, et M. FOULON, nous avons voulu donner un « coup de pouce anti-inflation » pour à ceux de nos agents qui perçoivent une rémunération inférieure à 2 000 € par mois, sous la forme d'une petite prime de 100 € nets. Nous aurons au moins, par toutes ces mesures, contribué à l'amélioration des rémunérations et du pouvoir d'achat de près de 2 000 salariés en Creuse, entre les agents de notre collectivité et ceux des structures et associations d'aide à domicile, EHPAD et EMSH.

Mais nous sommes face à un pouvoir d'achat grignoté par une inflation, une inflation qui nous impacte tous, ménages et collectivités, une inflation galopante sur les énergies combustibles, les carburants, car dans un territoire où prédominent les résidences individuelles assez énergivores, nous voyons les difficultés poindre à l'aube des premiers frimas. Il en est de même pour les déplacements, et si le télétravail et le covoiturage sont des réponses, elles ne le seront que partiellement.

En Décision Modificative, il nous faut budgéter 340 000 € supplémentaires pour faire face à la hausse des prix des carburants, tant nos déplacements sont nombreux, on le sait, avec nos actions de proximité, mais aussi au moment où le débroussaillage des bords de route a débuté et quand nous devons prévoir les moyens *ad hoc* pour entrer dans la période prochaine de viabilité hivernale.

Quant aux moyens de chauffage, notre contrat avec la Ville de Guéret pour le réseau de chaleur, nos premières chaufferies plus performantes et l'isolation d'un certain nombre de bâtiments nous laissent espérer une escalade moins prononcée des factures de combustibles.

Un des enjeux sera celui de la rénovation thermique de nos collèges et, si l'on sait les premiers travaux en cours, nous sommes loin du compte. En Décision Modificative, vous est proposée une enveloppe complémentaire de 46 500 € pour

répondre aux demandes des collèges en dépenses de nouvelles énergies, tout comme nous verrons, avec la dotation de fonctionnement de nos établissements d'enseignement 2023, une augmentation prévisionnelle de 2,9 % des moyens alloués.

L'inflation est forte aussi sur les denrées alimentaires. Pour les familles des collégiens, mais aussi pour les primaires et les maternelles que nous accueillons, nous avons voulu limiter la hausse du prix du repas, estimée à 7 %, à seulement 3 %. C'est donc le Conseil départemental qui assumera financièrement la différence. Sachez que si le coût réel de fabrication du repas avoisine 10 €, il sera facturé aux collégiens 3,11 €, soit une augmentation de 0,09 €. Je dois aussi vous préciser qu'une famille à faibles ressources, qui cumulerait les bourses d'État et celles du Département, voit le prix du repas facturé, selon les niveaux, de 0,20 € à 1,84 €. Pour les autres familles ne pouvant prétendre qu'aux aides du Conseil départemental, le prix s'entend de 0,86 € à 2,61 €.

Il est donc des choix importants, pour ne pas dire essentiels. Celui-ci en est un : s'assurer que nos plus de 4 200 collégiens creusois aient tous accès à un repas équilibré et de qualité. Nous y tenons particulièrement, surtout dans le contexte que nous vivons. Les collégiens m'ont laissé entendre que leur « dotation-cadeau de rentrée », cette année, est bien dans l'air du temps, à l'heure où les Principaux rappellent qu'il faudra porter pulls... et chaussettes *L'Esprit Creuse* !

D'accompagnement solidaire, il en est question aussi lorsque nous souhaitons, avec l'aide de la CNSA, répondre au défi d'une société plus inclusive. Ce seront 51 personnes âgées et personnes en situation de handicap qui pourront être suivies à domicile, dans ce que l'on nomme désormais l'aide à la vie partagée (AVP). Nous devons modifier notre règlement d'aide pour cela.

Mais revenons à ce qui demeure une des marques de la Creuse, terre d'élevage par excellence, quatrième département français en nombre de bovins. Sans vouloir créer un lien de cause à effet, si nous nous sommes tous penchés sur les difficultés croissantes d'accès aux soins, nous faisons, avec nos éleveurs, un autre constat : celui d'une baisse certaine à venir du nombre de vétérinaires. Nous souhaitons mettre en place pour ces étudiants un accompagnement spécifique afin de leur faire découvrir la pratique en milieu rural.

Nous allons, avec le Conseil de l'Ordre des Vétérinaires, très impliqué à nos côtés, à l'occasion de l'événement que nous organisons à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine dès mardi prochain, « Faites le Paris de la Creuse », une soirée en mode webinaire, avec toutes les écoles françaises vétérinaires pour lancer notre Plan « Vétos 23 ».

Nos Chambres consulaires et notre Fédération du BTP, les métiers de l'hôtellerie-restauration, les intercommunalités creusoises, seront aussi présents mardi soir, rue des Pyramides, pour promouvoir le département et les opportunités d'emploi qu'offrent nos entreprises. Fédérer, renforcer nos réseaux, rendre lisibles nos potentiels et nos offres d'installation, se donner les moyens d'attirer de nouvelles

compétences et talents, voici une nouvelle orientation donnée à nos politiques d'accueil. Je vous annonce que nous retournerons au Salon de l'Agriculture en 2023, renouant, nous l'espérons, avec le succès de notre première édition en 2020.

Oui, l'image de la Creuse, nous la changeons tous, ensemble, pas à pas, chaque jour ! La saison touristique 2022 nous le confirme, alors que notre visibilité s'accroît, à en mesurer le nombre de connexions sur le site partagé de Creuse Tourisme et des offices de tourisme intercommunaux, l'exposition médiatique dont nous bénéficions reste très forte.

Cette exposition médiatique s'est notamment vue renforcée avec la venue, pour la seconde fois cette année, du Président de la République, accompagné par son épouse et Stéphane BERN, à l'occasion des Journées du Patrimoine et d'une nouvelle tombée de métier d'une tapisserie de la Tenture Tolkien.

Je ne pourrais pas conclure cette introduction à notre séance plénière, sans évoquer avec vous, le sens de la démarche qui a été la mienne, en exprimant mon souhait que notre Département soit retenu pour l'expérimentation du RSA sous condition. Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une candidature, les termes de ladite expérimentation n'ayant pas été officiellement présentés. Il s'agit plutôt d'une volonté de manifester l'intérêt qu'il pourrait y avoir à ce qu'un Département tel que celui de la Creuse, faiblement peuplé, puisse être lui aussi écouté et pris en considération, avant que le Gouvernement nous impose une mise en application qui ne conviendrait guère à nos problématiques.

Il s'agit aussi, comme nous le mettons en place avec le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), de nous préparer à intégrer « France Travail ». En effet, je reste convaincue que c'est en s'appuyant sur l'expérimentation locale que l'on aboutira au développement de bonnes pratiques en matière d'orientation et de diagnostic, d'accompagnement et d'accès à la formation et à l'emploi.

Ne doit-on pas remettre l'accent, vingt-quatre ans après la création du RMI, dans le contexte de crise inflationniste que l'on traverse et alors que de nombreux emplois sont accessibles dans le département, sur la nécessité de former aux besoins des entreprises, des opérateurs de services, d'accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire et autres associations caritatives, afin d'éviter que des personnes éloignées de l'emploi ne s'enferment dans un système dont on ne ressort que trop peu souvent. N'était-ce pas là l'idée originelle du RMI, celle de Michel Rocard ?

Mesdames et messieurs, lorsque l'on parle de société plus inclusive, cela devrait s'adresser à tous ceux et toutes celles que l'on doit accompagner vers plus d'autonomie. Je crois sincèrement que l'emploi contribue à une meilleure intégration dans la communauté sociale dans laquelle nous vivons. Chacun doit pouvoir y trouver sa place. Nous avons cette seule ambition.

Merci.

Je pense que les présidents de groupe souhaitent s'exprimer ?...

La parole est à M. Jean-Luc LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, chers collègues, les élus du groupe de l'opposition départementale, et sans doute d'autres élus ici présents, s'étonnent de votre communication presse au sujet d'une candidature spontanée de notre collectivité à une éventuelle expérimentation du RSA sous condition. Je parle bien de candidature spontanée car, quarante jours plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui, aucun rapport d'information ne nous est présenté.

Le moindre des respects, la moindre des bienveillances pour l'Assemblée départementale, pour l'opposition comme pour la majorité, aurait sans doute été que vous nous présentiez un rapport d'information étayé, présentant un état des lieux des réussites et des échecs du RSA en Creuse, avec des préconisations et des motivations pour tel type d'expérimentation, une approche technique, réglementaire et financière ainsi que des perspectives et des analyses de nos services spécialisés – bref, des données de fond, un quasi-audit des perspectives et pas seulement des impressions ou du ressenti. Il aurait fallu, en fait, un diagnostic et une vision à partager et à enrichir tous ensemble. Un rapport public transparent, avec publicité des débats, aurait pu être des pratiques communes. Administrer une collectivité, ce n'est pas seulement gérer le ressenti et les préjugés, c'est sans doute aussi éclairer collectivement les enjeux, en débattre sérieusement, pour agir dans l'intérêt général.

Ainsi donc une expérimentation serait envisagée par l'État. Il semble que ce soit prévu. Votre annonce personnelle, au cœur de l'été, s'est faite sur la seule base d'un article au contenu non confirmé du journal *Les Échos*, paru au début du mois d'août. Une dizaine de Présidents de Conseils départementaux ont foncé immédiatement, comme vous, avec plus ou moins de précautions. Cela s'est opéré sans information ni concertation avec les élus départementaux, et pourrait donc ressembler à une sorte d'action de communication, une sorte de poursuite de la campagne présidentielle de Valérie Pécresse.

Tristement, c'est un classique que de profiter du creux et des chaleurs du mois d'août. Il s'agit là non pas d'un marronnier, mais d'un temps d'opportunité, très connu dans les écoles de sciences politiques. Le pendant, c'est la semaine entre Noël et le 1er janvier ; une sorte d'effet d'aubaine, dans l'esprit du temps, celui de la recherche continue de la visibilité.

Nous regrettons, pour ce qui nous concerne, qu'aucun bilan régulier et précis de la mise en œuvre du RSA n'ait été fait, tant en matière d'accompagnement que de suivi individualisé que vous êtes censé mettre en œuvre, des sorties et des entrées du dispositif, des évolutions du taux de non-recours, mais aussi de la répartition des personnes concernées et des liens avec les fortes inégalités locales dans les domaines de la santé, des mobilités, de la formation initiale et, plus globalement, des capacités d'accès aux services publics et des fameux freins à l'emploi.

Cette carence en matière d'évaluation du dispositif, comme de toute prospective dynamique, est d'autant plus désolante que, depuis un an, la hausse des prix, notamment celle des carburants, touche lourdement les foyers creusois les plus fragiles, de plus en plus éloignés de l'accès à un emploi stable. Parallèlement, les Conseils départementaux disposent de marges de manœuvre et d'initiative en matière de suivi et d'accompagnement vers l'emploi. *Quid* d'une comparaison avec les politiques d'accompagnement cousues main d'incitation, de formation et de réinsertion économique actionnées depuis plusieurs années, avec plus ou moins de succès, par d'autres conseils départementaux ?

Tout cela, quand on sait qu'au niveau national, seuls 50 % des bénéficiaires ont pu signer un contrat d'engagement réciproque et que, parmi ceux qui l'ont signé, ce n'est une réussite que pour 25 % d'entre eux. Comme l'a écrit Martin HIRSCH, il est plus facile de cibler les allocataires profiteurs que de reconnaître que les pouvoirs publics n'ont pas satisfait à leurs propres obligations, car enfin, au-delà des emballages et des effets d'annonce, quel sera le résultat du viseur placé avec application sur les bénéficiaires du RSA et de leur famille ? Rappelons-le, on n'est pas riche, on n'est pas privilégié avec 600 € par mois !

Par ailleurs, le taux de non-recours en France métropolitaine est considérable. Finalement, nous suspectons et suspectons ceux qui sont bénéficiaires du RSA. De plus en plus de familles doivent absolument être aidées et relèvent donc de la solidarité active, et refusent parfois d'activer leurs droits au RSA parce qu'elles redoutent d'être montrées du doigt et frappées d'indignité locale, une sorte de couche supplémentaire d'exclusion.

Par ailleurs, tout reste assez flou dans les conditions du RSA sous condition tel qu'exposé dans votre interview dans le journal *La Montagne*.

Enfin, rappelons que, dans les départements qui ont déjà expérimenté le RSA sous condition, l'échec est patent, avec seulement 4 % de retours à l'emploi supplémentaires. Au-delà du RSA, veillons à ne pas accompagner les fantasmes qui alimentent les populismes, des extrémismes. Pour la première fois depuis 1944, nul ici ne peut écarter la victoire de l'extrême-droite en France en 2027. Si nos partis de gouvernement ne se ressaisissent pas, l'alternative à Macron 2 pourrait bien être le Rassemblement national. Ce qui se passe aux quatre coins de l'Europe doit servir de signal d'alarme.

Pour revenir à notre département, l'enjeu de l'eau a été évoqué ce matin. Dans ce domaine, souhaitons que la concurrence entre deux projets de syndicat départemental soit source d'émulation et de rapidité, afin que nous ne perdions pas trop de temps, en particulier dans le domaine de l'interconnexion des réseaux. Comme vous, je reste profondément marqué par les retards pris dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets. Formulons le vœu que nous allions plus vite dans le domaine de l'eau.

Enfin, sur les rapports financiers entre l'État et les collectivités, cela fait dix-sept ans que je siège dans cette enceinte ; dix-sept ans dans la majorité, dans l'opposition, avec des gouvernements de droite, de gauche, puis d'« en même temps », mais ce furent dix-sept ans de plaintes régulières et fondées. C'est une constante, malheureusement. L'État s'attache à conserver sous le goutte-à-goutte, une partie des collectivités, entre carotte et bâton pour celles concernées par le Contrat de Cahors.

L'envol des dépenses énergétiques ne va que renforcer les difficultés financières des collectivités alors que, parallèlement, l'État creuse de son déficit et doit combler les dépenses du « quoi qu'il en coûte ». Il ne faut pas tout attendre de l'État, il faut être majeur, mais il faut aussi attendre de l'État, en particulier la solidarité nationale. Seul un pacte de confiance nous sortira de la mendicité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus départementaux, chers collègues, ce matin, à vous entendre toutes et tous au travers des vœux et des motions déposés, on comprend que le centre de nos débats et de nos préoccupations porte essentiellement sur la crise énergétique, inflationniste, qui conduit à une crise économique et sociale profonde qui s'installe dans notre territoire, tout particulièrement dans des territoires comme la Creuse.

Certes, l'État a ses responsabilités ; on le voit au travers du projet de loi de finances. Ce projet de loi de finances montre combien l'État est déconnecté des réalités que vivent les collectivités locales. Ce n'est pas nouveau, l'histoire se répète, et ses rendez-vous souvent se ressemblent. Souvenez-vous, la première fois que j'ai siégé dans cette Assemblée départementale – c'était sous la présidence HOLLANDE, mais nous aurions pu le vivre avec une autre majorité, ce que je dis n'est pas du tout politique –, nous avions vécu pour la première fois une baisse significative de la DGF. C'était la première fois : nous devions participer à l'effort national de redressement des comptes publics puisque, *a contrario* des collectivités locales, l'État n'a pas obligation d'équilibrer ses budgets. C'est un véritable non-sens, quand on sait que, dans le même temps, l'État nous demande, nous oblige à baisser nos dépenses de fonctionnement. Vous l'avez tous dit dans vos propos.

Nous avons donc tous déjà vécu cela. Mais, cette fois, la situation est pire. Pire parce qu'en 2012-2014, nous n'étions pas face à une inflation galopante à 7 %. Notre inflation se situait entre 1,5 et 2 %. Cela signifie que les efforts consentis par les collectivités ont pu se réaliser ; cela a été difficile mais nous avons pu le faire.

Nous pensions bénéficier d'une pause à partir de 2017, à commencer par une pause institutionnelle puisque la loi NOTRe était en place. Il a déjà fallu assumer ces nouvelles compétences dans ces nouveaux territoires que sont les intercommunalités XXL. Puis, nous espérions également une pause de la fiscalité. Or nous voilà en train de revenir dans le dur, vers des moments difficiles. En fin de compte, on se demande si l'État et ce Gouvernement ne veulent pas affaiblir les collectivités et faire en sorte qu'elles n'investissent plus et demeurent, chaque fois plus, sous la tutelle de l'État.

Le paradoxe est que le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait davantage de décentralisation. Il l'a annoncé, je pense que nous pouvons tous, en tant qu'élus locaux, partager l'idée que la décentralisation est une bonne chose, parce que nous avons une analyse fine de notre territoire et que nous connaissons les préoccupations de nos administrés, de nos concitoyens. En même temps, on nous annonce une baisse de nos recettes.

L'État présente la DGF comme une aide, un cadeau. Rappelons tout de même que la DGF est une obligation, un dû, parce qu'elle correspond à un transfert de charges, de compétences au bloc des collectivités locales et territoriales.

Je pense donc que nous allons tous souffrir, ménages, entreprises et collectivités. Si l'État ne revoit pas sa copie, l'année 2023 et les années suivantes seront extrêmement difficiles pour nous.

Supprimer les recettes, nous en avons déjà parlé : la CVAE risque d'être supprimée. C'est une hérésie car, au-delà des conséquences pour les territoires, pour ceux qui aménagent le territoire, la compétence économique est une compétence ; à l'échelle départementale, il y a les intercommunalités. Ce serait les priver d'une recette et d'une relation directe avec les entreprises de leur territoire. Cette CVAE est la recette qui permet aux collectivités d'investir pour créer de l'emploi et de l'activité économique sur ces territoires. En la supprimant, on coupe complètement les intercommunalités du monde économique qui les entoure.

Le drame est que personne ne bouge, que personne ne réagit. Cela va se faire, tranquillement, aux yeux de tous, et personne ne réagit !

Tel est le constat que je souhaitais faire devant vous ce matin. Je n'irai pas plus loin. Je me bornerai seulement à rappeler que si les collectivités n'investissent plus dans les départements, si l'État n'aide plus nos collectivités comme il devrait le faire, les entreprises, et, derrière, les ménages, souffriront énormément et se tourneront encore davantage vers le Département, puisque nous avons ce rôle de solidarité à tenir. Nous le faisons de façon remarquable, mais jusqu'à quand ? Viendra le moment où nous ne pourrons plus assumer ces compétences, et si nous ne le faisons plus, il y aura beaucoup de misère dans nos campagnes. Je le dis comme je le pense !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avant d'aborder l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, permettez-moi d'apporter une petite précision. J'ai entre les mains, et vous l'avez tous reçu puisque vous étiez quasiment tous présents, les rapports de l'Assemblée plénière du mois de mai 2022. Pour ceux qui l'auraient déjà oublié, l'un des dossiers s'intitulait « Programme Départemental d'insertion 2022-2024 », sur lequel un document spécifique vous avait été remis. Vous y trouverez réponse aux éléments qui semblaient vous manquer, monsieur LÉGER, puisque y étaient fournis les éléments concernant le territoire, l'état des lieux de l'emploi dans le département, les bénéficiaires du RSA et leur situation particulière ainsi que toutes les intentions du nouveau PDI.

Je vous invite donc à reprendre ce document qui répondra à vos allégations selon lesquelles il n'y avait pas de bilan. M. MORANÇAIS pourra vous le confirmer, je pense ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Effectivement, la candidature de la Creuse au RSA expérimental est un levier supplémentaire pour poursuivre l'insertion et le retour vers une activité, un emploi ou une formation des publics que nous accompagnons.

Mais je voudrais déjà saluer le travail accompli par toutes ces équipes qui accompagnent ces bénéficiaires du RSA puisque de 3 041 bénéficiaires et conjoints en janvier 2019, nous sommes passés à 2 696 au 30 juin dernier, soit une baisse significative.

Le contrat d'engagement réciproque est le socle. Le RSA est soumis à droits et devoirs est, dans les devoirs, figure ce contrat d'engagement réciproque. Avec les personnes et les collègues qui siègent comme moi à la Commission départementale de suivi des publics, nous savons bien qu'il manque quelque chose pour apporter de la consistance à ce contrat d'engagement réciproque. Vous l'avez dit, madame la Présidente, le SPIE, le service public de l'insertion et de l'emploi, nous apportera ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires des moyens supplémentaires pour éviter les ruptures de parcours, dont vous m'entendez souvent parler car lorsque nous perdons des personnes, nous les récupérons dans la durée, puisque ces contrats d'engagement réciproque sont d'une durée variable suivant la situation de la personne et son projet.

Nous ne savons pas pour l'instant quel sera le cadre de cette expérimentation ni si nous serons retenus. Nous espérons que nous conserverons quelque initiative car la candidature de la Creuse est celle d'un département rural où les problématiques, notamment celles liées à la mobilité, ne sont pas les mêmes que dans les zones urbaines. Dans la mesure où le Président de la République souhaite aller vers une généralisation pour 2024, il est important que des départements hyper-ruraux comme le nôtre participent à l'expérimentation pour se faire entendre et faire remonter les difficultés spécifiques à nos territoires.

C'est le premier aspect.

Second aspect, notre taux de signature de contrats d'engagement réciproque est l'un des meilleurs de France, aux alentours de 65 %, mais notre participation à cette expérimentation nous permettrait de présenter d'autres propositions, auxquelles nous avons commencé à réfléchir avec les services, afin d'améliorer l'assise de ce contrat d'engagement réciproque car, parfois, ces contrats manquent de consistance. Je pense que mes collègues me rejoignent dans cette analyse, et l'idée serait d'avoir un levier supplémentaire pour accompagner ces personnes, celles qui rencontrent le plus de difficultés, et pour mener des actions en proximité des territoires afin de lever, pour partie, le frein de la mobilité. Madame la Présidente l'a dit, dans le monde associatif, les associations caritatives, voire les collectivités, il existe des pistes pour dispenser des formations. Il s'agit pour nous aujourd'hui d'aller chercher des publics qui auraient du mal à sortir, car avec 600 €, les difficultés sociales sont prégnantes. Quoi de mieux que la revalorisation de soi, de sa personne, sa propre estime pour y parvenir ? Nous nous inscrivons toujours dans

ce cadre, et il s'agit en l'occurrence d'essayer de se saisir de moyens supplémentaires et de faire entendre la voix de la Creuse en matière d'insertion et de retour à l'emploi.

Mme LA PRÉSIDENTE. – À titre exceptionnel, la parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Merci, je tâcherai d'être bref, madame la Présidente.

Je ne reviens pas sur l'expérimentation du RSA sous condition. C'est un sujet qui est devant, nous aurons l'occasion d'en délibérer. Je reviens sur la situation budgétaire, en quelques mots, car la matière et l'expression publique, de manière générale, est très importante. En effet, les décisions qui sont prises au niveau gouvernemental se fondent très souvent sur les expressions publiques des uns et des autres et sur l'impact dans l'opinion publique. Nous assistons aujourd'hui à une sorte de lutte d'influence entre ce que nous dit officiellement la Cour des comptes – et nous avons un prédécesseur qui a été premier président de la Cour des comptes, qu'il avait même modernisée – et les associations d'élus. Les discours des associations d'élus, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, correspondent à un vécu, mais aussi à une réalité ; et la Cour des comptes indique qu'en 2021, la situation des collectivités s'est nettement améliorée dans le pays, en particulier, celle des Conseils départementaux qui aurait connu un niveau de recettes tout à fait exceptionnel en France en 2021. C'est la raison pour laquelle, il nous faudra être très ferme – et c'est l'objet du congrès de l'AMF, sur les demandes des collectivités à un moment où, qu'on le veuille ou non, la situation sociale se dégrade fortement dans le pays.

Permettez-moi une seconde observation qui rejoint ce que vous indiquiez dans votre propos liminaire. Il faut tout de même beaucoup d'hypocrisie, de duperie et de bluff pour affirmer qu'aujourd'hui, le Parlement joue un rôle plus important qu'auparavant. On peut effectivement penser que les élections législatives ont un impact sur les décisions du Gouvernement et du Président de la République puisque ces derniers ne disposant plus la majorité absolue ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat, cela permet parfois de faire passer des amendements contre l'avis du Gouvernement. Vous en avez d'ailleurs cité un bon exemple, celui de l'amendement de 120 millions d'euros au bénéfice des Départements pour la compensation de l'augmentation du RSA.

Lorsqu'a été voté cet amendement, ce montant devait correspondre à une compensation intégrale pour l'ensemble des Conseils départementaux. Or non seulement les chiffres ne sont pas restés les mêmes, mais Bercy est passé derrière et les critères d'éligibilité ont été complètement remis en cause. C'est à se demander qui véritablement a le pouvoir : la technostructure, la haute fonction publique ou les élus ?

Par ailleurs, il est vrai que, le Président de la République a effectué deux déplacements en Creuse en un an. C'est plutôt bien, mais pour ma part, je suis nostalgique d'une tradition : auparavant, lorsqu'un Président de la République, voire un Premier ministre venaient dans un département, ils faisaient des annonces.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – C'est vrai. Là, zéro !

M. LOZACH. – Certes, nous recevrons 500 000 € de la mission Bern pour le petit théâtre à l'italienne de GUÉRET, mais nous le savions déjà. Je pense donc qu'il faut accorder de moins en moins d'importance à ces déplacements.

Enfin, je ne veux pas polémiquer avec M. SIMONNET, mais la suppression de la CVAE s'inscrit dans la continuité à terme de la suppression de la taxe professionnelle. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que, malheureusement, le lien est coupé entre les collectivités locales, notamment les intercommunalités, et le développement économique et les entreprises. Je ne serai pas agréable et ne rappellerai pas qui a supprimé la taxe professionnelle. Mais cela n'en est que la suite.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je ne vais rien vous apprendre, mais la réforme de la taxe professionnelle était due à un volet complètement contreproductif qui taxait l'investissement. Après avoir supprimé le volet sur la masse salariale, il convenait de supprimer le volet sur l'investissement. Heureusement que cela a été fait !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous connaissons tous l'état de l'industrie en France et ses difficultés.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2022

RAPPORT N° CD2022-09/1/26

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataire du procès-verbal du 20 mai 2022.

Appelle-t-il de votre part des commentaires ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
BIENS A AMORTIR SUR UN AN

RAPPORT N° CD2022-09/1/1

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le 20 mai 2022, le Conseil départemental a approuvé le principe du rapprochement du Laboratoire départemental d'analyses avec le GIP TERANA.

Dans le cadre des travaux préparatoires à ce rapprochement, il apparaît que des biens acquis de 2004 à 2007 – cela nous ramène à des temps anciens – figurent toujours dans l'inventaire du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses. Afin de sortir ces biens de l'inventaire et transmettre ainsi une situation sincère de l'inventaire au GIP TERANA, il conviendrait de les amortir sur un an. Il s'agit de petites valeurs, toutes inférieures à 1 000 €.

Les crédits nécessaires à ces amortissements s'élèvent 14 400 € et sont prévus à la Décision modificative n° 2 présentée à cette séance plénière.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc de décider d'une durée d'amortissement d'un an pour ces biens du Laboratoire départemental d'analyses. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

RAPPORT N° CD2022-09/1/2

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette modification, assez technique, nous est imposée par l'État. Nous devons donc nous y conformer.

Cette fameuse nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré en 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales – Régions, Départements, Communes, Établissements publics de coopération intercommunale et Syndicats Mixtes. À ce titre, il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions.

Son adoption ne constitue pas une révolution en soi. Le référentiel étend à toutes les collectivités et syndicats les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Nous verrons par la suite, en entrant dans le détail, que nous serons plus contraints dans le montage du budget : plus de dépenses imprévues dans le budget, définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) pour la durée du mandat, et je ne reviens pas sur la fongibilité des crédits, madame la Présidente.

Par ailleurs, le référentiel M57 intègre les innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes des collectivités – je pense que M. LOZACH est bien au fait de ces problématiques – et une meilleure information du lecteur des comptes, mais aussi la technique du *prorata temporis* en matière d'amortissement ou encore le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Nous vous proposons d'anticiper cette modification dès le 1er janvier 2023, afin de nous roder et faire en sorte d'être prêts au 1er janvier 2024.

Il est précisé que cette application au 1er janvier 2023 ne concernera que le périmètre du budget principal du Conseil départemental de la Creuse. Les budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses et des Énergies renouvelables continueront d'être assujettis à la nomenclature M4, en raison de leur caractère industriel et commercial, tandis que le budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) continuera, quant à lui, de faire application du référentiel M22 relatif aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Ce sont des points assez techniques, chers collègues, mais il importait que vous en ayez connaissance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Conseil départemental à compter du 1er janvier 2023 ;
- de m'autoriser à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRAT DE PROJET
CHARGÉ DE MISSION ENTREPRISES JOB 23

RAPPORT N° CD2022-09/1/3

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cette proposition concerne le contrat de projet « Chargé de mission entreprises JOB23 » créé par délibération du 17 décembre 2021.

Cette délibération permettait de recruter un agent de niveau au moins équivalent à Bac + 3. Il est proposé de faire évoluer le contrat en l'ouvrant aux candidats de niveau Bac. Cette modification permettrait surtout de recruter sur ce contrat un agent qui assure actuellement ces missions.

Pour information, cette proposition a reçu un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Petite anecdote : la page du site JOB23 a été piratée. Ce sont malheureusement des choses qui arrivent de plus en plus fréquemment.

Je vous propose de modifier les modalités de recrutement en ouvrant celui-ci aux candidats justifiant d'un diplôme d'un niveau Bac relatives à l'emploi de « Chargé de mission Entreprises JOB 23 » au sein de la Direction du Développement et de l'Innovation, et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2022-09/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Plusieurs emplois sont concernés, dans un jeu de création et de suppression d'emplois.

Pour la Direction de l'administration générale (DAG), il s'agit de faire évoluer l'emploi de responsable du Centre de documentation, puisque l'agent qui l'occupe part à la retraite, vers un emploi de gestionnaire documentaire et conseiller juridique. Cet emploi serait ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs. Cette transformation tient surtout compte de l'évolution du métier.

Pour la Direction des usages numériques et des systèmes d'informations (DUNSI), il est proposé de faire évoluer l'emploi de chef de service, adjoint au directeur vers un emploi de chef de service, directeur adjoint, l'idée étant de conforter la place de l'agent en poste dans l'organigramme. Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité technique.

Pour le Pôle Cohésion des territoires, il s'agit d'harmoniser les emplois d'assistant technique Voirie au sein des UTT et de les ouvrir au cadre d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique. Je souligne que ces emplois ont permis le reclassement d'agents qui ne pouvaient plus exercer leur métier du fait de restriction médicale. L'avis du Comité technique a également été favorable.

Pour le Centre départemental de l'enfance et de la famille, le principe est de se mettre en conformité avec la loi du 21 février 2022 qui stipule que les directeurs de CDEF qui relèvent actuellement de la fonction publique hospitalière seront positionnés, dans un délai maximal d'un an, dans des cadres d'emploi équivalents de la fonction publique territoriale.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'ouvrir cet emploi de directeur aux cadres d'emploi des administrateurs territoriaux et des attachés territoriaux. Avis favorable du Comité technique.

Pour la Direction des personnes en perte d'autonomie (DPPA), il s'agit de répondre aux besoins de l'organisation et de faire évoluer un emploi d'agent chargé du contentieux, de la maltraitance et des liens avec la justice vers un emploi de chargé de mission Conférence des financeurs et relation avec la justice. Cet emploi reste ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs et sera rattaché hiérarchiquement au directeur. Le Comité technique a émis un avis favorable.

Pour la Direction de l'insertion et du logement (DIL), il est proposé d'ouvrir l'emploi de chargé de projet FSE au cadre d'emploi des rédacteurs. Cette modification

permettra de stabiliser l'agent qui occupait cet emploi avec un statut de contractuel. Avis favorable du Comité technique.

À la MDPH, grâce aux agents positionnés en renfort, financés par la CNSA, la MDPH a pu résorber son retard – vous vous en souvenez sans doute, nous l'avions évoqué à plusieurs reprises – et avancer dans son processus de dématérialisation. Une nouvelle organisation s'est mise en place. À titre expérimental, il est proposé de la stabiliser.

Pour ce faire, il est proposé :

- de transformer le poste de directeur adjoint en coordinateur adjoint de la MDPH, donc ouvert aux cadres d'emploi d'infirmiers territoriaux et de cadre de santé paramédicaux ;
- de transformer l'emploi de responsable des coordinateurs de l'équipe pluridisciplinaire qui est ouvert en catégorie A en un emploi de référent d'insertion professionnelle qui serait ouvert en catégorie A et B ;
- d'ouvrir l'emploi de projet utilisateur actuellement de catégorie B aux catégories B et C.
- de créer un emploi d'assistant de direction, qui était jusqu'alors occupé par un agent directement recruté par le GIP.

Ainsi, tous les agents du GIP seront des agents recrutés par le Conseil départemental, affectés au GIP. Outre la stabilisation d'une organisation qui a été expérimentée depuis plusieurs mois, ces modifications nous permettent également de stabiliser des agents contractuels sur les postes vacants. Ces propositions ont reçu un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'en profite pour saluer le travail collaboratif réalisé sous la houlette de Thierry GAILLARD avec le service des ressources humaines, les directeurs des pôles concernés, en partenariat – vous l'aurez noté, en regard des avis favorables du CT – avec les représentants des agents du Conseil départemental.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter globalement les propositions qui vous ont été présentées, relatives à la transformation de postes – suppressions et créations – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Elles modifieront notamment le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS
DÉPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2022-09/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est proposé de réévaluer l'enveloppe allouée à chaque groupe pour prendre en compte la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % intervenue le 1er juillet 2022.

L'enveloppe qui permettra de faire face à cette augmentation sera, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2022, fixée à 15 952,50 € pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre et à 10 635 € pour le Groupe de la Gauche.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de fixer pour l'année 2022, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

Période du 01/10/2022 au 31/12/2022
- Groupe d'Union de la Droite et du Centre = 15 952,50 €,
- Groupe de la Gauche = 10 635 €. *(Adopté à la majorité – M. Léger s'abstient.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Pourriez-vous nous expliquer la baisse de l'indemnité des élus constatée au mois d'août ? Il semblerait que ce ne soit pas le cas de tous. Pour ma part, j'ai reçu 540 € au mois d'août. Comme nous n'avons pas eu d'explications de la part des services...

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – J'ai, pour ma part, eu obtenu une explication des services. Nous percevions jusque-là une indemnité qui faisait que nous ne cotisions pas à la sécurité sociale parce que le montant n'excédait pas 60 €. L'augmentation du point d'indice nous fait passer au-dessus de ce seuil. Donc, au mois d'août, un rattrapage a été réalisé sur l'ensemble des cotisations que nous aurions dû verser de janvier à août.

En fait, l'augmentation du point d'indice conduit à baisser notre indemnité.

Mme JOUANNETAUD. – Pourquoi cela ne concerne-t-il pas tout le monde ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est peut-être pas le lieu de débat de ces questions qui sont très techniques. Je propose d'apporter tous les éclaircissements aux Présidents de groupe et de rédiger une petite note à partager avec tous les Conseillers départementaux.

Mme COINDAT. – Je peux apporter une précision parce que j'ai contacté les services qui m'ont expliqué ce que vient rapporter M. SAUTY. Ils m'ont indiqué que cela ne concernait que les personnes qui étaient en dessous du seuil de cotisation du régime général. Avec l'augmentation, nous sommes passés au-dessus. Donc, les élus qui perçoivent d'autres indemnités cotisaient déjà.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous vous adresserons une petite note pour que tout le monde ait le même degré d'information.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est vrai que nous avons été surpris de voir passer notre indemnité du mois d'août, pour certains, de 1 290 € à 575 €, et ce sans aucune explication. Il y a toujours une explication, nous l'avons obtenue. Bien sûr, on ne se présente pas à une élection pour percevoir une indemnité, car si l'on ramenait le nombre d'heures passées par les élus au service des autres à l'indemnité perçue, nous serions très largement au-dessous du smic horaire. Mais la question est la perception de l'extérieur parce que les Français sont très friands de cette question de l'indemnité des élus, toutes les émissions de télévision ou de radio qui font le rapport entre l'argent et la politique font un tabac.

Donc, les gens vont percevoir l'augmentation du point d'indice. Ils se diront qu'il y a encore une augmentation de l'indemnisation des élus alors qu'en réalité, pour les Conseillers départementaux de base, puisqu'apparemment, cela ne concerne pas le Bureau, cela représente une baisse de 10 %.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, sachez que, depuis la loi de 2019 que nous appliquons ici, et j'espère que les élus qui ont d'autres mandats le font également dans les intercommunalités, les communes et syndicats, il est fait obligation à l'exécutif de présenter les indemnités versées annuellement par la collectivité lors du vote du budget. Il y a donc une profonde transparence sur ces sujets. Nous verrons apparaître s'il y a des différences.

Quoi qu'il en soit, car je n'avais pas eu information de ce sujet, je demanderai une note aux services dont vous serez destinataires.

CONVENTION DE PARTENARIAT CNFPT

RAPPORT N° CD2022-09/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le CNFPT est le partenaire privilégié de la formation des agents de la collectivité avec lequel il est nécessaire de travailler conjointement pour mener à bien des actions inscrites dans le plan de formation.

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences de l'ensemble des agents publics locaux. Il vous est demandé d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec le CNFPT, qui prend en compte les besoins de la collectivité en matière de formation et précise les modalités de mise en œuvre des formations en interne.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

Pour vous donner quelques informations concernant le plan de formation, en 2022, le budget de formation s'est élevé à un peu plus de 186 000 €, soit 4 646 jours de formation. Pour les ASFAM, avec 296 jours, nous sommes en augmentation par rapport à 2021. Sur 1 200 agents, le nombre ayant suivi au moins une formation est de 782 agents.

La cotisation que nous avons versée au CNPTF en 2022 s'élève à 274 632 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Ces formations sont-elles suivies par toutes les catégories d'agents ou plus particulièrement par l'une ou l'autre ? En fait, ma question est la suivante : les agents de catégorie C accèdent-ils aux formations ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – C'est le cas. Je pense que Mme la Directrice des ressources humaines pourrait certainement nous apporter une réponse plus complète.

Mme Armelle MARTIN. – Non, ce n'est pas la peine. C'était simplement pour avoir une idée de la répartition.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Les besoins en formation et les souhaits des agents en matière de formation sont discutés lors des entretiens annuels. C'est tout à fait normal, et nous essayons de coller autant que faire se peut aux besoins de la collectivité, mais également de répondre aux souhaits des agents, en tâchant de faire concorder les deux.

Mme Armelle MARTIN. – Ce sont plutôt les formations dispensées en interne.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Oui, en effet, nous avons 60 jours de formation en intra, qui bénéficient essentiellement aux agents de catégorie C ?

Mme Armelle MARTIN. – Oui, parce que cela devient très compliqué pour certaines catégories dès lors qu'il faut se déplacer.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Exactement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – D'autres interventions sur ces questions de formation ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je n'ai pas de question sur la formation, mais sur le climat social. Je pense que nous sommes tous destinataires des mêmes écrits des syndicats des personnels du Département. Nous notons les inquiétudes sur un climat social qui serait à nouveau moins bon, en particulier dans les services sociaux. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ? Avez-vous des inquiétudes ? Des difficultés nouvelles sont-elles apparues ? Si tel est le cas, que faites-vous pour y remédier ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comment s'étonner que le climat actuel suscite des inquiétudes, en tant qu'agent, personne et famille, mais également en tant qu'acteurs lorsque je vois une situation qui se dégrade, et qui risque de se dégrader plus encore. Au-delà du contexte actuel, il y a un contexte sociétal plus général, qui n'est pas nouveau non plus, en particulier dans les services de l'aide sociale à l'enfance. Des agents sont menacés verbalement, et même physiquement. Le mot d'ordre a toujours été celui-ci et perdurera : nous déposons plainte, nous ne laissons rien passer.

Vous avez pu voir dans la presse il y a quelques semaines une action en justice au tribunal de GUÉRET. Le soutien est là. Nous avons notre service de médecine de travail. Sur ce point précis, nous restons extrêmement vigilants en cette période, mais comme nous l'étions auparavant également.

Peut-être M. GAILLARD peut-il vous apporter plus d'éclaircissements sur le point que vous soulevez.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – S'agissant du climat social, nous avons des relations régulières et particulièrement fluides entre l'administration, les élus et les représentants du personnel par le biais des instances, mais pas seulement puisque, dès que nous sommes sollicités, nous rencontrons dans les jours qui suivent ceux qui nous le demandent pour dégonfler certaines rumeurs qui courent ici où là, et Dieu sait s'il y en a !

En revanche, je partage ce que vous dites, le contexte social est malheureusement difficile pour nombre de nos concitoyens, en particulier pour les agents si l'on parle de la collectivité, et plus largement pour l'ensemble des Français et des Françaises qui subissent l'inflation de plein fouet et dont les principales inquiétudes et difficultés relèvent du pouvoir d'achat et sont liées à l'inflation et l'augmentation des prix que nous constatons tous.

Ensuite, il arrive qu'apparaissent, ici ou là, des points de tension. Cela a été relaté dans la presse pendant l'été. Nous ne sommes pas sur des situations de blocage, nous les traitons au fil de l'eau du mieux que nous pouvons, toujours en partenariat avec les représentants du personnel. Je n'ai donc pas le sentiment que le climat social se dégrade au sein de la collectivité. Ce n'est en tout cas pas le ressenti. Nous suivons ces questions de très près avec le directeur général des services et la Présidente parce qu'effectivement, il peut arriver qu'au fil du temps, des situations se tendent. Mais nous essayons toujours de donner le maximum d'éléments de contexte et d'explications pour éviter de laisser cours à des rumeurs qui seraient encore plus dramatiques que dans un contexte normal.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – La société se précarise, la société creusoise en particulier ; il suffit de se référer aux bons indicateurs : la PMI et l'ASE. Face à cette société qui se précarise, à une population qui, grosso modo, connaît de plus en plus des difficultés financières et autres, aucune consigne n'a été donnée visant à réaliser des économies sur toutes les aides qui pourraient être attribuées à ceux qui en ont le plus besoin, et qui mettraient donc encore plus en difficulté celui qui, au bout du bout, parfois seul dans un bureau, doit refuser une aide à la personne qui la demande.

Aucune consigne d'économie sur les dépenses sociales du département n'a été donnée ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je vais vous répondre brièvement et laisser Patrice MORANÇAIS compléter s'il le souhaite : non, il n'y a pas eu de consigne en ce sens.

Pour répondre très clairement, c'est un sujet que nous avons abordé avec les représentants du personnel qui avaient entendu dire que peut-être des consignes auraient été données en ce sens. Je puis vous assurer qu'aucune consigne n'a été donnée en ce sens.

D'une manière générale, nous essayons et nous serons très vigilants. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons la DM. Avec les perspectives qui s'annoncent, il est certain que nous n'allons pas ouvrir la boîte de Pandore et laisser courir la planche à billets ; e toute façon, nous ne le pourrions pas. Nous devons donc être très vigilants sur le social, mais pas seulement sur le social, vigilants sur tous les postes de dépense. Mais il n'y a pas eu de consigne de restriction ou de baisse du niveau de service.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Pour répondre à votre question, il ne faut pas confondre les enveloppes budgétaires, qui sont en état de prévision, et le réalisé. En 2021, sur ces aides spécifiques que sont les fonds sociaux – à savoir le Fonds de lutte contre la précarité, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), Fonds d'insertion professionnelle (FIP), le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), etc. – une ligne avait été ouverte l'an dernier à hauteur de 1,2M € mais seul 1 M a été consommé. Lorsque nous avons préparé le budget à l'automne dernier, nous n'étions pas dans la perspective actuelle, mais nous suivons la progression de près la consommation des différentes lignes afférentes à ces fonds.

J'avais dit, lors d'échanges internes, que si cela se révélait nécessaire, nous serions obligés de voter une décision modificative budgétaire mais, à ce jour, nous avons mandaté 565 000 € sur les 900 000 € inscrits au budget. Donc, la projection du Directeur des finances jusqu'à la fin de l'année laisse présager que nous pouvons terminer l'année avec cette enveloppe. M. COSTE interviendra si je ne me trompe, mais il me semble que ces différentes lignes sont fongibles. Ainsi, le Fonds d'aide aux jeunes, parce que la Mission locale intervient par le biais d'aides que vous connaissez bien, est moins consommé que prévu. Ses crédits peuvent donc basculer vers une autre ligne grâce à cette fongibilité des lignes budgétaires.

La projection laisse à penser que nous devrions être autour de 750 000 € consommés sur les 900 000 € ouverts. Ce chiffre sera certainement revu à la hausse au vu de la situation des plus défavorisés, mais également d'un nouveau public que

nous voyons arriver, à savoir les retraités qui touchent des retraites de 800 ou 900 €, qui ont besoin d'un petit coup de pouce.

De plus, au comité de pilotage du FSL et du FAJ, nous avions nos partenaires, l'État, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la MSA et d'autres, et j'ai le souvenir que la CAF pouvait également monter en puissance pour faire face aux demandes de ces bénéficiaires. Le Conseil départemental n'est donc pas seul concerné, mais aussi l'ensemble de ces partenaires.

Rassurez-vous nous sommes bien conscients de la situation avec M. le Directeur des finances. A priori, nous n'aurons pas besoin de prévoir de DM, puisque la projection de l'enveloppe dans sa globalité nous permet d'arriver à la fin de l'année. Mais il est vrai que c'est tendu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il me semble également que deux mesures ont été proposées par l'État, à savoir les chèques « inflation » qui ont été adressés à bon nombre de familles. Les familles creusoises ont pu également en profiter, et j'espère qu'avant de s'adresser au Conseil départemental, elles utilisent ces moyens ou que, tout au moins, dans nos communes et nos UTAS, on aide ces familles à activer ces aides d'État d'une centaine d'euros.

M. MORANÇAIS évoquait la CAF, la caisse d'allocation familiale. On a tendance à se tourner vers nous, le Département, parce que nous sommes extrêmement présents grâce aux UTAS et à nos permanences déconcentrées partout dans le territoire, et à être celui qui donne. N'oublions pas d'envoyer les demandeurs vers les autres organismes, d'État souvent, qui ont les moyens qu'ils ne consomment pas suffisamment et des enveloppes qui repartent à Paris. C'est tout de même regrettable.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – J'ai oublié de préciser également, madame la Présidente, mais mes collègues le savent, le rôle des associations caritatives, Secours populaire, Secours catholique et d'autres qui interviennent aussi et avec lesquelles nous avons échangé au mois de juillet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer ?

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine du CNFPT pour les années 2023-2025. *(Adopté à l'unanimité.)*

RÉGIME INDEMNITAIRE

RAPPORT N° CD2022-09/1/7

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivons avec le petit coup de pouce que nous souhaitons proposer à nos agents.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous ne restons pas insensibles aux effets de l'inflation sur une grande partie de notre population, en particulier celle des agents de notre collectivité, surtout ceux qui ont les plus bas salaires. L'idée est de compenser en partie les effets de l'inflation et d'apporter une aide financière aux agents dont les revenus sont les moins élevés. Il est proposé de verser un supplément de régime indemnitaire suivant les mêmes modalités de versement que l'indemnité inflation qui avait été versée par l'État en début d'année.

Il est proposé de verser une prime inflation de 100 € nets. C'est ce qu'ils recevront en plus sur leur feuille de paie d'octobre, sachant que le versement du CIA interviendra au mois de novembre. Ces compléments de salaire permettront de combler, en partie, des augmentations auxquelles tout le monde est confronté.

La période de référence de dix mois s'entendra du 1er novembre 2021 au 31 août 2022. Sur cette période, l'agent ayant perçu une rémunération inférieure à 27 000 € brut percevra la prime. Initialement, le montant de référence était de 26 000 €, mais si nous l'avions maintenu, nous excluions de fait un certain nombre d'agents en raison de la revalorisation du point d'indice. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité monter le plafond à 27 000 €.

Le coût de cette mesure pour la collectivité est de 115 000 €, car nous payons des cotisations sur les sommes versées, qui varient selon que les agents sont titulaires ou contractuels. Cette mesure concernera 850 agents.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez bien noté la modification, qui vous a été transmise sur table en début de séance, de ce seuil qui passe à 27 000 € au lieu de 26 000 €. Je vous remercie pour le travail réalisé afin de la mettre en place.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 115 000 € pour prendre en compte cette augmentation du régime indemnitaire. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports de la deuxième commission – Accueil et attractivité.

ADRT, CREUSE TOURISME - CONVENTION CADRE 2022-2028 ET CONVENTION D'APPLICATION 2022

RAPPORT N° CD2022-09/2/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Le Schéma départemental de développement touristique s'est achevé le 31 décembre 2021. Toutefois en raison du contexte sanitaire, il avait été compliqué de préparer la suite : ce schéma avait donc été prolongé d'un an, en 2022.

Il vous est aujourd'hui proposé de valider la nouvelle convention-cadre qui correspond à la mise en œuvre du nouveau Schéma départemental de développement touristique pour la période 2022-2028, et d'attribuer le solde de la subvention accordée à Creuse Tourisme.

Avant d'en venir au vote, je souhaiterais vous livrer quelques éléments, plutôt positifs, voire très positifs, puisqu'à l'occasion de l'assemblée générale de Creuse tourisme qui s'est tenue la semaine dernière, nous avons pu constater que les résultats étaient satisfaisants. Je ne citerai que trois chiffres.

La fréquentation du portail internet a augmenté de 47 % entre 2020 et 2021.

Après un travail réalisé avec tout le milieu journalistique pour faire paraître la Creuse dans les médias écrits mais également à la télévision, les retombées médias représentent 8,5 M€ d'équivalence publicitaire, ce qui fait que, pendant toute l'année 2021, il a beaucoup été question de la Creuse et de ses atouts dans les médias.

Enfin, sur le volet économique, nous comptons 49 nouveaux contacts de porteurs de projet. Cela signifie que les hébergements touristiques sont en développement, soit 95 % sur l'hébergement.

L'année 2021 a donc été une excellente année puisque nous avons même dépassé les chiffres de fréquentation que nous avions connus en 2019.

Il faut donc que nous soldions la subvention à Creuse Tourisme, et que nous adoptions le futur Schéma.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PÉNICAUD. – Lorsque vous parlez de la fréquentation qui a fortement augmenté, je ne me souviens plus le pourcentage que vous avez cité, s'agit-il de la fréquentation du portail internet ou de la fréquentation des touristes venus en Creuse ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – J'ai bien précisé qu'il s'agissait de la fréquentation du portail internet.

Mme PÉNICAUD. – Il sera intéressant de savoir si ce point de vue médiatique qui est développé a un réel impact sur notre fréquentation touristique. En effet, s'agissant de la fréquentation du portail, on sait bien que, lorsqu'on recherche des vacances, on surfe sur le net, on navigue de portail en portail, mais cela ne signifie pas que l'on va venir en Creuse. Le portail de la Creuse est très bien, nous avons d'excellents sites et des relais d'un site à l'autre extrêmement dynamiques et pertinents mais ce qu'il serait important de connaître, c'est l'impact sur notre fréquentation.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – C'est ce que j'ai précisé à la fin de ma présentation en vous disant que l'année 2021 était meilleure en termes de fréquentation touristique sur le département que l'année 2019, qui avait déjà été une très bonne année.

Mme PÉNICAUD. – C'est parfait.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Vous aurez des chiffres définitifs, mais déjà les indicateurs sont positifs.

Mme LA PRESIDENTE. – De plus, l'année touristique n'est pas finie. Après l'été, des vacances restent à venir surtout pour les réunions de famille, certains louent des gîtes.

Mme PÉNICAUD. – Nous parlions de 2021...

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais c'est en décalage à chaque fois.

Mme PÉNICAUD. – L'année 2019 était une excellente année. C'est la raison pour laquelle je m'interrogeais.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose :

- de fixer à 850 000 € le montant global de la subvention 2022, incluant l'avance de 475 000 € accordée par l'Assemblée départementale le 11 février dernier à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Creuse Tourisme ;
- d'adopter :
  - la convention-cadre 2022-2028 définissant le partenariat entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Creuse Tourisme, annexée au rapport ;
  - la convention d'application pour l'année 2022 à intervenir entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Creuse Tourisme, annexée au rapport ;
  - de m'autoriser à signer ces deux conventions ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mme Catherine DEFEMME, présidente de l'ADRT-Creuse Tourisme, M. Nicolas SIMONNET, M. Valéry MARTIN, Mme Marinette JOUANNETAUD et Mme Renée NICOUX, exerçant des fonctions au sein des organes de l'association, ne prennent pas part au vote.)*

CONTRAT DÉPARTEMENTAL - LECTURE ITINÉRANCE

RAPPORT N° CD2022-09/2/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Il s'agit de prolonger le contrat de partenariat conclu avec la Direction régionale des Affaires culturelles, la DRAC et les différents organismes concernés, en itinérance, par l'organisation de Coquelicontes, qui n'est plus désormais signé qu'avec la Corrèze puisque, comme vous le savez, la Haute-Vienne s'est retirée du dispositif.

Ce contrat est arrivé à échéance en 2022, il s'agit donc de le renouveler.

Les axes prioritaires sont les suivants : positionner la bibliothèque départementale comme un acteur majeur de l'action culturelle et artistique dans le département ; contribuer à l'inclusion numérique en bibliothèque avec le développement du numérique ; nous doter d'un nouveau logiciel plus performant, puisque nous atteignions les limites de l'actuel, qui a déjà dix ans – le nouveau logiciel permettra des échanges plus poussés entre les bibliothécaires, mais également entre les usagers des bibliothèques ; et renforcer la formation professionnelle des bibliothécaires bénévoles et professionnels.

Le nouveau contrat prolonge l'action des précédents contrats. Il serait conclu pour une durée de trois ans. Pour la première année, 2022, l'aide sera de 20 000 €, complétée par les 10 000 € de la dernière année du contrat Coquelicontes. Pour les prochaines années, l'aide annuelle sera globalisée, comportera celle de Coquelicontes ; en conséquence, elle s'élèvera à 30 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adopter le Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) entre l'État et le Département pour les années 2022 à 2024, annexé au rapport ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions et à effectuer toutes demandes de subventions auprès de l'État et de tous organismes susceptibles de soutenir ces actions. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Peut-être pouvez-vous nous dire un mot du livre qui a été remis sur table ?...

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – En effet, vous a été remis sur vos pupitres le livre intitulé *ASSOLANT et la Commune de Paris*. Une participation a été accordée par le Conseil Départemental pour l'édition de ce livre, qui fait l'objet d'une préface de Robert Guinot.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai pu découvrir également cet été un projet associatif de tissage d'une tapisserie que je trouve extrêmement belle sur la Commune de Paris. Elle était présentée à l'association « Les maçons de la Creuse » à PIONNAT, il y a quelques mois.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vies collégienne et étudiante, Sports.

**HABITAT INCLUSIF : MISE EN PLACE
DU DISPOSITIF D'AIDE À LA VIE PARTAGÉE (AVP)**

RAPPORT N° CD2022-09/3/10

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – L'habitat inclusif s'intègre dans le virage inclusif lancé ces dernières années. Depuis une vingtaine d'années, en effet, il est question de société inclusive, ce qui est une avancée certaine en matière d'équité et un réel progrès témoignant de la volonté de réduire dans notre société les inégalités de situation entre les personnes.

Les textes législatifs qui réglementent le secteur médico-social relient la notion de handicap à celle de participation sociale de tout un chacun dans tous les registres de la vie : le sport, la santé, le transport, le logement, le loisir. L'habitat inclusif regroupe une diversité d'offres : habitat groupé ou partagé, habitat participatif ou coopératif. L'une des conditions est qu'il soit assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

L'aide à la vie partagée, ou AVP, est une prestation. Dans le cadre du Schéma de l'autonomie 2022-2027, le Conseil Départemental s'est engagé dans le dispositif de l'habitat inclusif et le présent rapport vise à la mise en place par le Conseil départemental de cette prestation d'aide à la vie partagée en habitat inclusif pour la période 2023-2029, au bénéfice des personnes en situation de handicap mais également des personnes âgées.

Obligation réglementaire, l'ouverture de l'AVP par le Département est conditionnée à l'inscription de cette prestation au Règlement départemental d'aide sociale. Le projet doit être assuré par une personne morale, porteuse de l'habitat inclusif. Vous avez sans doute noté cette appellation de « personne 3P » en lisant le rapport et ses annexes : « 3 P » pour Porteur de Projet Partagé.

Le Département a instauré la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif le 13 avril 2021. Le concours de la CNSA au financement des dépenses départementales de l'AVP s'entend à hauteur de 80 % mais, pour bénéficier de ce financement important, il est nécessaire que les accords soient signés avant le 31 décembre 2022.

Dans la convention, le montant maximum de l'aide est déterminé à un montant de 8 000 € par an et par habitant. La prévision budgétaire sur la période 2023-2029 s'établit donc à 1 998 553 €, financée à 80 % par la CNSA, soit 1 598 842 €, et par le Conseil départemental, soit 399 711 € puisque, si le maximum de 8 000 € par an et par habitant est activé, le cofinancement assuré par le Département sera de 1 600 € par an et par personne.

Neuf porteurs de projets se sont manifestés, sept ont été retenus. Comme l'indiquait Mme la Présidente dans son propos introductif, 51 places ont été labellisées : 12 pour des personnes âgées, 39 pour des personnes en situation de handicap.

En conclusion de cette présentation, je tiens à préciser que cette aide est destinée à l'animation et à la coordination de projet de vie sociale et partagée visant le bien-vivre ensemble, c'est-à-dire l'entourage, le voisinage et les services de proximité. Elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne puisque, comme vous le savez, d'autres positifs existent pour cela.

Page 110, dernière page du rapport, figure la programmation 2021-2029 qui reprend les projets qui ont été retenus. Dans le tableau, vous retrouverez l'évolution des dépenses ainsi que le nombre de places concernées. Une fiche supplémentaire, qui portera le numéro 13, sera adjointe au Règlement départemental d'aide sociale de la Creuse ; elle comporte toutes les précisions qui vous permettront d'appréhender ce nouveau dispositif.

En conclusion, je suis très heureux que le Département participe ainsi à ce virage inclusif au travers de l'habitat.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit en effet d'un événement important, à l'heure où l'on ne peut que s'interroger sur les formules proposées à certaines communes concernant l'habitat intergénérationnel, inclusif ou autres – termes peu appropriés au cahier des charges tel qu'il vous est présenté pour répondre aux vraies questions qui se posent aujourd'hui sur des hébergements se situant entre le logement le maintien à domicile et l'EHPAD, sans que nous ayons de garanties.

Nous serons extrêmement vigilants car des expériences dont je tairai le nom se sont très mal déroulées il y a quelques années dans le département. L'habitat inclusif, ne se limite pas à l'habitat, c'est aussi un accompagnement de personnes qui souhaitent vivre dans leur logement habituel ou en habitat partagé. C'est cet accompagnement que nous finançons, et certainement pas des projets immobiliers.

Cette mise au point étant faite, je remercie M. MORANÇAIS, et Mme VIALLE à ses côtés, de veiller à tout cela, accompagnés des équipes placées sous l'égide de leur directeur, M. LEMAIRE, pour les personnes en perte d'autonomie. La MDPH est également très présente sur ces sujets et je remercie également nos partenaires, ceux qui ont été retenus et les autres que l'on sait nombreux et engagés. À ce propos, nous étions quelques-uns à nous retrouver lundi pour saluer l'installation à LA SOUTERRAINE de la Direction territoriale de Nouvelle-Aquitaine d'une de ces grandes associations. Nous en sommes extrêmement heureux.

La parole est à Mme Isabelle PÉNICAUD.

Mme PÉNICAUD. – J'avais entendu parler d'un habitat inclusif qui pourrait être installé sur l'ancien Foyer MUSSET, proche du lycée Pierre BOURDAN. Il était question d'un foyer ou d'un habitat intergénérationnel. Je voulais savoir ce qu'il en était.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – *A priori*, ce lieu ne fait pas partie des projets validés dans la programmation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'approuver la proposition d'insertion au Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) d'une fiche au titre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) ;
- d'autoriser la signature de l'accord avec la CNSA ;
- d'attribuer un montant global et maximal de subventionnement à des personnes morales lauréates de l'AMI "Habitat inclusif – Aide à la Vie Partagée" à hauteur de 1 998 553 € pour la période 2023-2029. (*Adopté à l'unanimité.*)

ÉXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUE À DOMICILE POUR LES PERSONES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE

RAPPORT N° CD2022-09/3/11

Mme LA PRÉSIDENTE. – En l'absence de Mme VIALLE, la parole est à Mme CHEVREUX qui la supplée dans la présentation de ce rapport.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur suppléant. – Il s'agit de la présentation du rapport d'activité 2021 de Domo Creuse Assistance, délégataire de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile.

Comme vous avez pu le constater, ce rapport est riche. Je vous propose donc une synthèse des actions en cours et des innovations.

Le partenariat avec le SDIS pour des opérations dites de relevage a été renforcé. Des fiches de liaison sont maintenant exploitées, qui permettent de fournir des informations sur des situations à risque – notamment la répétition de chutes – qui sont transmises aux partenaires internes et externes.

Je salue également le rôle très important et toujours très apprécié de la plateforme, pour des appels de convivialité, voire pour des visites de convivialité.

Au titre des expérimentations toujours en cours, je souligne : le soutien aux astreintes du SAAD ADEC à ÉVAUX-LES-BAINS qui permet le filtrage des appels ; le test d'une solution de repérage des chutes par détection de mouvement inhabituel ; la téléassistance mobile, qui permet aux usagers d'appeler quel que soit l'endroit où ils se trouvent ; un dispositif de protection des travailleurs isolés, notamment au CDEF, pour garantir la sécurité des surveillants de nuit ; sans oublier le déploiement des tablettes tactiles avec interface intuitive.

Les modalités d'intervention du Département se traduisent à trois niveaux : une subvention annuelle de 447 000 € pour contrainte de service public ; une subvention annuelle de 150 000 € pour l'investissement ; et une subvention annuelle de 50 000 € pour la mise en sécurité électrique.

Un avenant en cours de négociation prévoit l'intégration de nouveaux matériels des services, une évolution de l'organisation, et revient sur les dispositions financières. Il vous sera soumis en fin d'année.

Les différents éléments du rapport d'activité ainsi que son analyse ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux, le 26 septembre

dernier, qui l'a validé. C'est à nous qu'il appartient aujourd'hui d'approuver ce rapport d'activité de Domo Creuse Assistance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je tiens à remercier les agents et les personnes qui suivent ce dossier. Nous avons réalisé avec M. FOULON un gros travail en début d'année pour nous positionner sur les moyens à allouer dans le cadre de cette DSP et déterminer ce qui se passe concrètement et réellement, car il s'agit également d'aller vers plus d'innovation. Cela a été un travail extrêmement enrichissant.

En 2015, la DSP a été signée pour une période de dix ans. Assez logiquement, quelques années après, les financements sont à adapter, voire à récupérer pour préparer la suite. Je salue sincèrement le travail extrêmement important et efficace, au regard des politiques publiques et des usagers, que nous proposons aux personnes intéressées. Bravo à tous !

La parole est à M. FILLOUX.

M. FILLOUX. – Madame la Présidente, étant salarié de la Fondation Partage et Vie qui gère Domo Creuse Assistance, je ne participerai pas au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de cette précision.

Personne ne souhaite intervenir sur ce rapport ?...

Chers collègues, je vous propose d'approuver ce rapport, sachant, comme le précisait Mme CHEVREUX, que la commission consultative des services publics locaux a donné quitus pour le faire à l'Assemblée départementale. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. FILLOUX ne prend pas part au vote.)*

TARIFS 2023
DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT
DANS LES COLLÈGES

RAPPORT N° CD2022-09/3/11

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Pour mémoire, depuis 2015, l'harmonisation des tarifs s'est construite sur trois principes : l'égalité de traitement des usagers ; l'allègement de la participation des familles ; la mise en place d'un tarif commensal.

Pour 2023, en raison de l'augmentation des prix, il vous est proposé une augmentation de la tarification départementale à hauteur de 3 % et nous poursuivrons, bien évidemment, la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est un projet essentiel dans nos collèges aujourd'hui ; cette lutte contre le gaspillage participe du Plan alimentaire territorial et des actions engagées au regard de ce plan.

Le tableau reprend les évolutions des coûts : forfait, avec un coût du repas évalué à 3,11 €, annuel pour les demi-pensionnaires, le ticket-repas d'externe et d'interne, tous les tarifs en fonction des forfaits, ainsi que ceux pour les commensaux.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Figure également le tarif demandé pour les enfants dans écoles les maternelles et élémentaires, qui est évidemment inférieur.

Nous avions discuté de ces questions avec Laurent DAULNY, car nous faisons voter chaque année une enveloppe d'attribution de bourses départementales et, malheureusement, nous savons que ces aides ne sont pas toujours activées, notamment au collège. C'est regrettable car en ajoutant dès le départ les aides d'État aux aides du Conseil départemental, le repas revient à 0,20 € pour les familles disposant des plus faibles revenus. Or vous connaissez tous la qualité mais aussi la quantité des repas servis dans nos collèges, la variété des produits – M. Valéry MARTIN prête une attention particulière aux circuits courts – ainsi que l'engagement de nos professionnels des services de restauration.

Nos travailleurs sociaux doivent le rappeler lorsqu'ils rencontrent des familles en difficulté. M. LÉGER le rappelait tout à l'heure : il existe de nombreux moyens et outils à activer avant de venir en phase aigüe, dans l'urgence et la précipitation, demander un fonds de secours. Certes, c'est alors nécessaire mais, avant d'en arriver là, bien des dispositifs mériteraient d'être activés. Je tiens vraiment à le souligner.

Comme le disait Mme BUNLON, lors de la rentrée dans nos collèges, M. CARIOU a précisé à nos agents que l'évaluation du gaspillage était estimée,

chaque année, à plus de 250 000 €, quasiment à 300 000 €. Voilà ce que nous jetons à la poubelle chaque année ! Là aussi, les marges de progression sont importantes.

Derrière tout cela, on retrouve des questions de responsabilisation et d'éducation de nos enfants et de nos jeunes collégiens. Ce sont des sujets auxquels ils sont sensibles et sur lesquels nous nous engageons également, d'autant que cela devient primordial dans ce contexte d'inflation et de recherche de pistes d'économie. Nous essaierons, en tout cas, de faire en sorte que chacune de nos propositions s'inscrive dans un cheminement plus vertueux au regard, en particulier, des notions de développement durable.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter ces nouveaux tarifs. (*Adoptés à l'unanimité.*)

CONCESSIONS DE LOGEMENTS
COLLÈGES JEAN BEAUFRET D'AUZANCES
ET MARTIN NADAUD DE GUÉRET

RAPPORT N° CD2022-09/3/13

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avant d'aborder le cœur de ce rapport, je souhaiterais vous informer que nous sommes aujourd'hui sollicités, comme nous l'étions à FELLETIN et à AUZANCES, sur un sujet extrêmement disparate, sur les questions de propriété immobilière des collèges. Plusieurs d'entre eux ont été construits par le Département, mais c'est exceptionnel. Dans ce cas, ce sont des propriétés du Conseil départemental, mais parfois, ce sont des communes ou des syndicats de communes. À cette question s'adjoint celle des gymnases, corrélés ou pas. La situation est assez complexe. Lorsque des communes sont propriétaires des bâtiments, se pose des questions de taxes, d'enlèvement des ordures ménagères, de foncière, etc. Aussi comptons-nous au cours de l'année réaliser un travail sur cette question afin de proposer un dispositif qui soit plus cohérent, lisible et harmonisé à l'échelle départementale.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ce rapport traite des concessions de logement. Je précise que cette convention d'occupation précaire de logement concerne des personnes non-membres de la communauté éducative du collège ou non agent de la collectivité.

Le collège d'AUZANCES propose un logement de fonction de type F1 et le collège Martin NADEAU de GUÉRET en propose également un pour un loyer mensuel de 200 €. Les conventions sont annexées au dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'attribuer ces concessions de logement ;
- de m'autoriser à signer les conventions d'occupation précaire à titre dérogatoire figurant en annexes I et II. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) RELATIF AUX SPORTS DE NATURE

RAPPORT N° CD2022-09/3/14

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) a été créée en 2018 avec pour objectif de favoriser le développement des sports de nature et d'élaborer le fameux PDESI, Plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

Plusieurs réunions de la commission se sont tenues, et deux points nécessitent une décision du Conseil départemental.

Le premier serait d'inclure le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ce dernier représente 2 500 kilomètres, et je vous propose de l'intégrer dans sa totalité, conformément à l'avis de la commission qui s'était tenue à CHÉNIERS. L'objectif est de développer l'attractivité du territoire par le biais du tourisme. Les membres travailleront à sa valorisation par la mise en place d'itinéraires-vitrines.

Le second est la finalisation des enjeux de cette inscription au PDESI, reposant sur trois points : inscrire des espaces, sites et itinéraires juridiquement conformes ; aménager des espaces, sites et itinéraires ; et promouvoir des espaces, sites et itinéraires. Un tableau récapitulatif reprend ces trois axes et les actions menées pour chacun d'entre eux.

Je vous signale également qu'une petite plaquette vous a été remise sur table, qui explique à quoi correspondent les différentes actions.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de la poursuite de ce travail engagé.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

VELOROUTE « LA VAGABONDE » (V87)
PARTENARIAT 2022-2024

RAPPORT N° CD2022-09/3/15

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Le Département porte ce projet de véloroute « La Vagabonde », la V87, avec quatre autres Départements – l'Allier, la Corrèze, le Lot et le Tarn-et-Garonne – et les comités départementaux et régionaux du Tourisme sont pleinement intégrés à la démarche.

Dans un premier temps, en 2021, a été réalisée une étude de positionnement marketing qui a permis la définition du profil de l'itinéraire et d'une identité : « La Vagabonde » ! Cette véloroute couvre 500 kilomètres de MONTLUÇON à MONTECH, situé à côté de MONTAUBAN, dont 135 kilomètres en Creuse.

En comité de pilotage de novembre 2021, le Département de la Creuse a été sollicité pour poursuivre son rôle de chef de file durant la période du plan d'action 2022-2024. Ainsi, Creuse Tourisme assure le pilotage et la gestion financière et technique du plan marketing triennal. Le budget prévisionnel est établi entre les partenaires, calculé avec une part fixe et une part variable liée au nombre de kilomètres de l'itinéraire sur le territoire.

Au titre des années 2023 et 2024, la contribution du Conseil Départemental de la Creuse, s'élève à 4 649,55 €.

Une modification a été apportée à la convention puisque, pour l'Allier, c'est le comité de tourisme qui participe aux travaux partenariaux.

Une rencontre se tiendra prochainement à MONTAUBAN pour finaliser les derniers liens, sachant que le Lot était jusqu'à maintenant moins présent, mais il nous a assuré qu'il le serait davantage à l'avenir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le Conseil départemental de la Creuse est chef de file de cette stratégie pour les autres territoires. Cela mérite d'être souligné car c'est un véritable engagement de la part de la Vice-présidente et, à ses côtés, du Directeur et de ses équipes sport.

L'ambition, engagée en cette année 2022 que nous voulions « l'année du vélo », se poursuivra. Nous proposerons des équipements et des organisations de qualité pour accueillir les sportifs, tout cela au regard ce qui se passera à GUÉRET en 2024 – du moins, l'espérons-nous – puisque cette ville doit accueillir des équipes des

comités sportifs olympiques ou paralympiques pour les JO 2024 qui se dérouleront à Paris.

Petite parenthèse : une commission exécutive de l'Assemblée des Départements de France (ADF) se tenait mercredi après-midi sur le fameux sujet de la flamme olympique. Le Président Sauvadet affirmait qu'il ne fallait pas que les Départements qui n'accueilleront pas la flamme montrent du doigt ceux qui l'accueillent, et inversement. Je dois avouer que cela restera tout de même un petit caillou dans notre chaussure ! Là encore, je regrette que le Comité d'organisation des JO 2024 n'ait pas pris conscience des disparités de moyens des différents Départements.

Nous avons été à nouveau sollicités par Limoges. Si jamais on nous présentait une proposition intéressante, à moindre coût que ce qui nous était proposé, nous pourrions y réfléchir. Nous n'avons pas complètement fermé la porte. Nous en rediscuterons selon les perspectives qui s'offrent à nous.

Personne ne souhaite s'exprimer sur ce sujet ?

Je vous propose :

- de donner une suite favorable à la poursuite du travail mené par le Conseil départemental, en tant que chef de file du Comité d'itinéraire véloroute « la Vagabonde » (V87) auprès des différents partenaires jusqu'en 2024 ;
- d'accorder la participation financière d'un montant de 1 500 € pour le financement du plan d'action de l'année 2022 à Creuse Tourisme – les montants 2023 et 2024 seront présentés lors des votes des Budgets Primitifs, sur proposition du comité de pilotage ;
- de donner votre accord aux contenus des conventions de partenariat (en annexe) et de m'autoriser à les signer ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour ce dossier. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mme Catherine DEFEMME, présidente de l'ADRT-Creuse Tourisme, M. Nicolas SIMONNET, M. Valéry MARTIN, Mme Marinette JOUANNETAUD et Mme Renée NICOUX, exerçant des fonctions au sein des organes de l'association, ne prennent pas part au vote.)*

DGF DES COLLEGES 2023
DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES 2023
DOTATION EPS – CODIFICATION RCBC
MONTANTS FORFAIT CHAUFFAGE LOGEMENT DE FONCTION

RAPPORT N° CD2022-09/3/16

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Il vous est proposé d'arrêter le montant global de cette enveloppe de dotation à 1 493 097 € au titre de la gestion 2023 pour nos dix-huit collèges. Il s'agit de la nouvelle DGF des collèges qui s'applique à partir de 2023. Je tiens à remercier vivement M. CARIOU et ses équipes pour le travail accompli pour vous proposer ces nouveaux critères de calcul. Ce calcul se fait au plus près des établissements. Je ne vous en rappelle pas les modalités et vous invite à vous reporter au tableau figurant dans le rapport, que vous avez déjà sans doute étudié et qui reprend les différents critères utilisés pour définir la dotation, comme le nombre d'effectifs, etc.

La ventilation par collège s'appuie sur une part viabilisation – en augmentation de 7,64 % sur 2022 ; une part entretien, reposant sur un forfait mais qui est également fonction des fonds de roulement : si les fonds de roulement sont inférieurs à quatre mois, il y aura un prélèvement ; la part déchets ménagers ; la part Enseignement général ; la part enseignement technique ; la part administration.

Une réserve de crédits de 25 000 € est destinée aux urgences, sachant qu'une enveloppe hors DGF de 50 000 € avait été votée au mois de mai 2022 pour répondre aux difficultés rencontrées par les collèges pour payer leurs factures de chauffage et d'électricité.

La subvention spécifique éducation physique et sportive se monte à 45 852 €. Il est proposé de reconduire la possibilité de financer sur ces crédits les frais de déplacement en lien avec une activité sportive.

À l'annexe 2, je vous ai proposé l'application d'un mode de calcul identique, avec un forfait de 650 € par établissement auquel s'ajoute un forfait de 8 € par élève, en augmentation de 7 % puisqu'il était de 6,50 € en 2022, sachant que nous avons connu une augmentation des effectifs de 68 élèves en 2022.

L'annexe 3 porte sur la nomenclature puisque, comme vous le savez, dans le cadre de la réforme du cadre budgétaire, celle-ci doit être mise en vigueur. Cette nomenclature vous est proposée dans le tableau joint au rapport.

S'agissant de la prestation pour les agents logés par nécessité absolue de service, il en va de même : le forfait annuel de viabilisation, avec chauffage ou sans

chauffage collectif, en fonction des catégories de personnel, prend en compte une augmentation des forfaits de 7 %.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions sur ces calculs, que nous vous avions déjà présentés il y a quelques mois.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PÉNICAUD.

Mme PÉNICAUD. – Ma question n'est pas directement liée à ces nouveaux modes de calcul mais elle m'a été posée en conseil d'administration du Collège Martin NADEAU et porte sur les chèq'collèges.

On parle d'ambition sportive, d'équilibre alimentaire, de santé par le sport et l'on constate que ces chèq'collèges qui ne représentaient qu'une dépense de 58 000 €, ont permis au collège Martin NADEAU d'avoir 110 licenciés l'année dernière ; ils ne sont que 60 licenciés cette année. Je sais, monsieur FOULON, que c'est peut-être pénible à entendre, mais cela a tout de même son importance.

Les licences ont augmenté, elles sont passées à 20 €. L'année dernière, nous étions, moi la première, unanimes sur le bienfait de cette mesure. Mais la mettre en œuvre qu'une fois n'est pas suffisant pour que les élèves prennent l'habitude de s'inscrire. Ce seront toujours les mêmes qui seront laissés sur le côté, qui ne participeront pas au sport à l'école et qui, par conséquent, ne seront pas mis en mouvement et auront peut-être des problèmes de poids et d'équilibre alimentaire. C'est une spirale. Je me fais le porte-parole des professeurs de sport de Martin NADEAU, mais également de beaucoup de professeurs de sport des collèges car, je tiens à le souligner, un réel travail est réalisé dans chaque collège du département pour que les enfants participent, soient en mouvement et ne restent pas seulement devant la télé ou leurs écrans.

Une dépense de 58 000 € pour cela ne me paraît pas inconsidérée.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il n'y a aucune dépense considérable.

Nous avions échangé sur le sujet Je vous rappelle, en premier lieu, que nous sommes en sortie de crise sanitaire... dont je me demande si nous sommes vraiment sortis, et je me dis que ce n'est probablement pas le cas quand je regarde le taux d'incidence que nous connaissons aujourd'hui et le nombre de classes actuellement fermées parce que les enseignants, malheureusement, sont à nouveau malades. Cela demande réflexion sur ce qui risque de se passer dans les semaines et les mois à venir.

Donc, en premier lieu, je rappelle que, pendant la crise sanitaire, nous avons maintenu le chèq'collèges, même s'il y avait moins d'activité, et donc une moindre consommation des aides financières au monde sportif.

En deuxième lieu, pour relancer les nombreux jeunes qui sont restés confinés et leur faire quitter leur fauteuil et leur tablette, nous avons décidé d'inciter les familles au moyen de ce chéquier. Ces chèques concernaient le sport et la culture. Dans le même temps, l'État mettait en place son Pass'Sport qui n'a pas non plus été très utilisé.

Isabelle Pénicaud nous parle de 58 000 €. Je citerai pour ma part un autre chiffre, celui de l'utilisation de ces chèq'collèges, qui atteignait à peine les 40 % à la rentrée précédente. Cela pousse à s'interroger, au regard de l'énergie et de la méthode qu'il nous a fallu mettre en œuvre au sein de la collectivité, car tout s'est fait à la main, et nous avons fait un contrôle. Nous avons entendu les agents : c'était trop lourd. C'est aussi la raison pour laquelle nous n'avons pas pu renouveler la mesure.

Enfin, il semble que, cette année, l'État a mieux communiqué, particulièrement sur le sport, et qu'il soit plus facile d'activer le levier du Pass'Sport de 50 €.

C'est au regard de tous ces paramètres que nous avons choisi de ne pas renouveler l'opération cette année.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Dans le cadre du sport, mais je pense que Mme Pénicaud doit le savoir, nous travaillons également avec Pascal SAMOURA et ses équipes sur d'autres actions. Ainsi, quatre collèges du département ont répondu à l'appel à projets portant sur les deux heures de sport par semaine. Il s'agit des collèges de CHÂTELUS, PARSAC et des deux collèges de GUÉRET. Ils participeront donc à l'expérience qui vise à approcher les enfants les plus en difficulté, ceux qui sont vraiment éloignés du sport pour les ramener vers une pratique dynamique d'une activité physique.

Un autre projet nous a été présenté récemment par le district de foot, qui souhaiterait faire intervenir des éducateurs dans des classes de plusieurs écoles afin de recréer une dynamique sportive car, eux aussi, connaissent une perte de licenciés. C'est un travail qu'ils engagent et je pense que les différentes branches sportives s'activent pour remettre un peu de sport dans nos classes, aussi bien dans les écoles primaires que dans les collèges.

Mme PÉNICAUD. – Je trouvais ce dispositif transparent et uniforme. Chaque collégien y avait droit. Ce n'était pas comme le Pass Sport qui est très réglementé et encadré. C'est dommage parce que de nombreux dispositifs vont se mettre en place qui seront certainement bien moins transparents et moins faciles d'accès pour ces familles que

nous avons toujours du mal à interpeller. Quand cela passe par l'école, par les enseignants, c'est tout de même plus simple.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Seulement pour préciser les chiffres : sur 4 250 collégiens, il a fallu que nous mobilisions des agents au service de reprographie pour fabriquer le carnet de cinq chèques de 10 €, puis que nous mobilisions des agents pour écrire le nom de chacun des collégiens sur tous les carnets. Je vous laisse imaginer la masse de travail. Là aussi, cette année, on nous a dit que ce n'était pas possible.

Si le Conseil départemental de la Creuse revenait à meilleure fortune, nous pourrions toujours étudier à nouveau la question. Après tout, pourquoi pas ? Mais regardez comme nous l'avons fait sur les chèques APA, s'il faut faire appel à un prestataire, cela représente un coût. Cela nous a un peu refroidis cette année. Le coût net est plus élevé que les 58 000 € qui ont été dépensés.

La parole est à M. Jean-Luc LÉGER.

M. LÉGER. – N'y a-t-il pas un certain paradoxe à se réjouir d'un côté que la Creuse soit terre de préparation des Jeux Olympiques et, de l'autre, à supprimer le dispositif évoqué par Isabelle PÉNICAUD et, au-delà, baisser les moyens alloués aux clubs sportifs ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avions déjà évoqué cette question dans le cadre des subventions de dotation. Elles ne sont d'ailleurs pas encore toutes mandatées. Vous le verrez, certaines aides seront réparties lors des Commissions Permanentes à venir.

Deuxièmement, je parlais de « l'année du vélo », de la préparation aux JO, mais nous souhaitons également travailler sur des sujets, comme celui des pistes d'athlétisme ou de la piscine à GUÉRET, qui nous engagent à nous pencher sur la question de fond de l'obsolescence d'un certain nombre d'équipements, qui ne nous permet pas d'accueillir des compétitions de haut niveau d'échelle départementale, voire régionale.

C'est un grand programme sur lequel nous souhaitons accompagner les collectivités – communes et intercommunalités – ou les clubs qui, demain, porteront ces équipements indispensables à une pratique harmonisée à l'échelle du département et au rayonnement extra-départemental.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Tout d'abord, permettez-moi, monsieur LÉGER, de vous remercier de m'avoir fait part du courrier que vous aviez envoyé à chaque association pour exprimer votre mécontentement au regard de nos propositions. Pour avoir rencontré plusieurs d'entre elles, il s'avère que leurs besoins ne sont uniquement

financiers, et nous sommes parvenus à des accords intéressants puisque certaines d'entre elles ont aussi besoin d'ingénierie, de plans de communication et d'aide en montage de dossiers.

Nous avons donc également rencontré nos partenaires de l'État avec lesquels nous travaillons activement au plan Sport, pour essayer d'établir des relations aussi bien avec l'État qu'avec la Région. Étant membre de la Conférence régionale du sport (CRdS), je participerai à la présentation du plan Sport régional. J'attends donc avec impatience de voir également ce qu'ils nous proposeront.

Tout cela pour vous dire que nous prenons le sport grandement en compte, que nous discutons avec nos partenaires et essayons de trouver des solutions les plus adaptées. La jeunesse n'est pas oubliée, bien au contraire, puisque différentes actions menées en partenariat, que ce soit avec l'UFOLEP, l'USEP ou d'autres grands partenaires, montrent bien tout l'intérêt de leur partenariat avec nous.

M. LÉGER. – Ils sont donc satisfaits d'avoir moins. Moins, c'est mieux !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ce n'est pas que moins soit mieux, mais il n'y a pas que les finances. Nous travaillons différemment, sur d'autres actions et d'autres chemins.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous pourrions également être obligés d'engager une aide nouvelle en faveur des piscines qui rencontreraient des difficultés à rester ouvertes.

Monsieur LOZACH, nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises cet été lors de manifestations nouvelles, qui se sont déroulées dans le département. Là aussi, des financements nouveaux ont dû être fléchés sur leur accompagnement. C'est un choix de décision, mais sur cette question des subventions et participations, soit nous faisons du saupoudrage et tout le monde est content, soit nous engageons tout le monde vers une nouvelle politique qui s'accorde avec les aspirations du territoire et les acteurs qui portent ces démarches.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. –Pour en donner un exemple très concret, dont je discutais hier avec nos collègues de l'État, sur lequel nous adresserons un courrier à l'Agence nationale du sport, je mentionnerai les City stades. Aujourd'hui, l'État finance les City stades quasiment à hauteur de 80 %. Nous évoquions le sujet avec nos collègues qui n'en comprenaient pas l'intérêt sur leur territoire, mais qui auraient été intéressés à financer une piste d'athlétisme ou un gymnase où seraient organisées des compétitions de basket. C'est précisément dans ce sens que nous travaillons avec nos partenaires.

M. LOZACH. – Je suis très attaché au Pass Sport, vous le savez, puisque j'étais l'un des deux parlementaires qui avaient présenté cette proposition au Gouvernement il y a déjà quatre ans. Malheureusement, ce Pass Sport ne correspond pas aux propositions exactes que nous avions présentées, notamment en termes d'aide aux équipements. C'est regrettable parce que, par exemple, pour pratiquer le tennis, il faut une raquette. Or ce Pass Sport ne permet pas d'aider à l'achat d'équipements. Le Pass Sport n'est devenu qu'une aide à la prise de licence dans les clubs.

Le Pass Sport est reconduit, son usage a été simplifié, mais la question se posera tous les ans tant que cette réforme ne sera pas inscrite le temps. Si l'on veut qu'il perdure après les JO 2024, et ne soit pas seulement une partie de l'héritage olympique qui s'arrête après 2024, je me demande si nous ne sommes pas à contretemps. J'avais compris pour ma part que le chéquier mis en place en Creuse venait compléter et stimuler ce Pass Sport. Il faut que toutes les initiatives s'additionnent. À cet égard, nous ne pouvons que regretter que, bien que nous soyons intervenus à de multiples reprises pour le mentionner, parmi les fédérations concernées par ce Pass Sport, n'aient pas été retenues les fédérations sportives affinitaires, multisports, comme l'UFOLEP, l'USEP, l'UNSS et d'autres. C'est vraiment regrettable.

M. Valéry MARTIN. – Pour abonder la réponse aux propos de Jean-Luc LÉGER sur les problématiques de sites sportifs dans un état dégradé, qu'il s'agisse de pistes d'athlétisme ou de gymnases ; ils vieillissent, comme nos collèges, comme nos routes. Nous le savons tous. Nous avons été alertés par de nombreux Présidents de communauté de communes sur l'état de ces structures. Il faudra que nous mutualisions et qu'en tant que Département, nous aidions ces projets lorsque s'arrêteront les contrats Boost'Ter en cours, afin de permettre à la Creuse d'être un département dans lequel on pratique le sport.

Cela étant, si nous pratiquons le sport sur des pistes qui ne sont pas forcément en très bon état, nous avons des athlètes qui sont champions de France !

Je tenais à vous dire que nous travaillons sur ce sujet.

Quant à ce Pass Sport, qui a été étendu au Pass Culture pour les collégiens, il revient aussi à l'État de communiquer davantage pour que ces 50 € soient utilisés. Le chèq'collèges permettait de le compléter, mais nous avions bien dit que c'était pour relancer les licenciés dans les clubs sportifs. Cela a été le cas, mais nous sommes soumis à des contraintes budgétaires que nous connaissons tous.

La machine a été remise en route. Le nombre de licenciés sur mon canton ne baisse pas. Il est toujours possible de pratiquer le sport dans le cadre du collège et du Programme national nutrition santé (PNSS). Il est possible de pratiquer le sport gratuitement en Creuse. En tout cas, dans nos collèges, cela ne pose pas de

problème. Mais il est vrai qu'entre les clubs et avec l'UNSS, on observe une certaine concurrence entre les structures,

Mme PÉNICAUD. – Je suis tout de même surprise de votre réponse, car le plus pratique pour un collégien est tout de même de pratiquer le sport encadré au sein du collège. Je parlais des licences de l'UNSS à propos du Collège Martin NADEAU. Je ne pense pas que ce soit une exception. *(M. Valéry MARTIN acquiesce.)*

Il paraît plus facile de pratiquer dans un cadre scolaire le mercredi après-midi. Cela se fait dans de nombreux pays européens, et bien plus qu'une seule après-midi par semaine, quand ce n'est pas tous les après-midi sauf le week-end. En France, nous avons encore des efforts à accomplir, mais je trouve dommage d'abandonner ce qui est déjà fait, et bien fait. Les choses ne se font jamais en une fois, vous le savez bien. Les habitudes sont longues à se mettre en place.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est vrai que ces questions sont aussi des questions de santé publique. Or qui est en charge de la santé publique ? Cela doit-il encore être les collectivités ? Nous en faisons déjà beaucoup. Si l'État décide que, pour avoir une jeunesse en bonne santé, l'accès à la culture et au sport doit être amélioré, qu'il faut ouvrir un peu plus les collèges, nous sommes prêts, étant donné la sous-utilisation des espaces et des équipements, à appuyer une vraie politique nationale, affirmée et claire. Nous ne voulons pas que l'on nous réponde que les projets seront soutenus par les territoires car, à nouveau, ceux qui ont des moyens pourront mettre en place de nombreuses actions, et nous qui en avons peu, nous serons bien obligés de rationaliser !

Ces questions font l'objet d'une profonde injustice à l'échelle nationale. Je veux bien que le Département aille au-delà, mais nous ne le pourrons pas. Déjà, nous ne le pouvons plus. Tout le monde aura des priorités ; nous en avons tous selon nos appétences, nos connaissances et expériences dans différents domaines, et nous n'arriverons jamais à compiler tout cela.

Je vous remercie de ces échanges et débats. Je pense qu'en fait, nous sommes tous d'accord. Il suffit que les parlementaires reconnaissent les besoins des territoires ruraux...

M. LOZACH. – Facile !

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... et ne limitent pas demain nos dotations !

Je vous propose :

- de fixer à 1 493 097 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 ;
- de fixer à 25 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à 45 852 € et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés au point 4 du présent rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CRÉATION D'UN PLAN VÉTOS 23
RAPPORT N° CD2022-09/4/17

Mme LA PRÉSIDENTE. – Qui mieux qu'un véto pour nous présenter ce plan ?...

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR, rapporteur. – En résumé, si nous voulons avoir le temps de déjeuner, ce qui est une autre manière d'aider l'agriculture, la difficulté que nous rencontrons à trouver des vétérinaires motivés pour travailler dans la filière de production n'est pas que départementale, mais nationale.

Plusieurs facteurs font que nous nous retrouvons dans cette situation ou que nous allons nous y retrouver très rapidement.

Tout d'abord, il se peut que nos départements ruraux, néoruraux ou hyper-ruraux soient moins attractifs. Cela peut s'entendre. Je pense surtout que le logiciel, le formatage des futurs vétérinaires les rend moins à même de travailler dans la ruralité, dans la filière ovine ou bovine – surtout bovine car nous constatons depuis un certain temps déjà que la filière ovine a perdu de son attractivité.

Pour en finir avec le constat, en Creuse, nous sommes un quart de vétérinaires âgés de plus de 55 ans, dont je fais partie, et un quart âgé de moins de 35 ans. La pertinence de ce plan est étayée par quelques chiffres : en Creuse, le secteur de l'agriculture représente entre 12 % des emplois – ce qui est énorme ; 13 % du chiffre d'affaires ; 3 000 exploitations ; 400 000 bovins ; et une centaine d'éleveurs de porcs. Notre territoire est « agri » dans son entièreté.

S'agissant du profil des vétérinaires, comme nombre d'entre vous le savent parce que vous avez sans doute un chien ou un chat, quelque 70 % de vétérinaires ou vétodocteurs, si l'on peut se permettre le néologisme, s'orientent vers les chiens et les chats, les 30 % restant vers les animaux de rente. Et c'est le chien qui se mord la queue car, moins on a de vétérinaires, plus on est soumis à l'urgentisme. C'est ce qui ressort de nos professions : des levers, la nuit, le jour et les week-ends. Les confrères et consœurs ne veulent plus de ce format. Mme la Présidente parlait de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, où nous nous rendrons au mois d'octobre. Mais avant même d'entrer dans ce futur webinaire, j'ai discuté avec des interlocuteurs et des interlocutrices de leurs motivations et de leurs attentes. Pour l'essentiel, ils ne veulent assumer qu'une nuit de garde par semaine, un week-end tous les deux mois. Je grossis le trait, mais voilà où nous sommes rendus.

Ce dossier ne se réduit à une aide à une profession. De manière plus large, il pose une question globale de santé publique. Il s'agit de maintenir notre maillage

sanitaire. Vous connaissez tout désormais le pont qui existe entre la santé humaine et la santé animale, le fameux *one health*, à ne pas confondre avec le fameux *what else ?* de George CLOONEY. *(Sourires.)* One health : une seule santé !

D'ailleurs, si le confrère Loïc DOMBREVAL est monté à Paris, c'était pour qu'un vétérinaire soit intégré dans le Comité scientifique, car les zoonoses et les pandémies que nous connaissons seront peut-être récurrentes, d'autres se produiront sans doute. Sans être restrictif, uniquement dans le domaine de la santé humaine, se pose la problématique du maintien de l'état sanitaire du nombre de bovins et des autres animaux que j'ai cités précédemment.

Face à ce contexte, nous avons décidé de monter ce dossier. Depuis l'adoption de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, dite loi DDADUE, les collectivités ont la possibilité d'intervenir. Cela explique la genèse de ce plan Vétos 23. Essentiellement ciblé sur les jeunes ou les futurs stagiaires, il porte sur deux axes.

Nous sommes partis du constat intéressant que l'on peut décliner chez les vétérinaires les stages ou tutorat que les internes en médecine réalisent chez les médecins en santé humaine. En réalité, le phénomène est plus marqué chez vétérinaires puisque 84 % des diplômés continuent de travailler dans la filière qu'ils ont suivie lorsqu'ils étaient en stage et quasiment un sur quatre travaille à l'endroit où il a effectué son stage. Sans vouloir établir de comparaisons boiteuses, toujours caricaturales entre vétérinaires et médecins, nous nous inscrivons toutefois dans une même logique. Il est donc apparu judicieux d'intervenir pour faciliter le logement et du déplacement des futurs stagiaires. C'est le premier volet de ce plan.

L'autre volet porte sur une bourse d'études, dans la suite logique de ce qui est proposé dans le plan « Dites... 23 ! », qui s'adresse aux étudiants des deux dernières années avec, en contrepartie, signée en bas à droite, une installation dans notre joli département pendant cinq ans.

Vous retrouvez les enveloppes budgétaires à la dernière page du rapport : de 60 000 € pour l'aide aux stages et 19 200€ pour le reste, soit un total de l'ordre de 80 000 €.

Ma maigre interprétation de la situation m'amène à dire qu'il convient d'anticiper les difficultés des vétérinaires en santé animale afin d'éviter de tomber dans la configuration des médecins en santé humaine

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Les enjeux ont été très bien exposés. Nous ne pouvons qu'être favorables à ce type de dispositif.

Ma question est la suivante : qu'est-ce qui garantirait un meilleur succès de ce dispositif en direction des vétérinaires que de celui que nous connaissons pour les médecins généralistes ?

M. LABAR, rapporteur. – Rien, si ce n'est que nous serons parmi les premiers à le mettre en place, après la Corrèze qui a déjà engagé un dispositif similaire. Nous serons donc les seconds. Nous n'avons pas la prétention de dire que c'est *the* solution, mais cela en est une. Il faut la tenter.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Après nos voisins Corréziens, nous serons en effet le second Département en France à mettre en place ce dispositif d'accompagnement. Il s'inscrit dans le droit fil des politiques d'accueil et de tout ce que le territoire met en place depuis plusieurs mois, voire années : comment attirer ? Quels outils, quelles actions mettons-nous en œuvre pour attirer ?

Nous essayons, et nous verrons bien.

La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – C'est aussi important que pour les médecins. Nous avons été interpellés par le vétérinaire de FELLETIN voilà quelques jours à propos de la situation du secteur du sud creusois. Il a lancé des appels à candidatures et posé des annonces depuis un certain temps, et n'a eu aucun contact. Il devient urgent de lancer une communication à un niveau supérieur, peut-être départemental.

Cette mesure va tout à fait dans le bon sens pour convaincre de jeunes étudiants de venir s'installer en Creuse où il y a du travail. C'est peut-être aussi cet excès de travail qui leur fait peur comme le fait d'avoir à soigner des bovins. Il est vrai que les candidats sont plus nombreux pour s'occuper du chienchien et du chat-chat de sa mémère ou de son pépère... *(Rires.)*

M. LÉGER. – Mme NICOUX ne répète pas mes paroles, je vous l'assure !

Mme NICOUX. – Je suis capable de le dire toute seule !

Mais il est vrai que le métier est plus dangereux et plus prenant, notamment lorsque l'on doit faire appel au vétérinaire le week-end ou la nuit. C'est un métier difficile ; il faut donc soutenir les candidatures et aider ces jeunes à s'installer.

Pour revenir sur le cas de FELLETIN, le vétérinaire qui est en place depuis très longtemps est aujourd'hui âgé de 71 ans, et son collègue de 78 ans. Deux jeunes sont venus s'installer avec eux mais, comme les médecins, ils ne veulent travailler que

trente-cinq heures par semaine et disposer de leurs week-ends. Il faut aussi tenir compte des nouveaux choix de vie de ces professionnels, qui impliquent évidemment une pénurie dans le recrutement de ces métiers.

Nous avons besoin d'engager les choses rapidement. Ce plan est donc une bonne mesure.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN. – J'ai une bonne nouvelle pour vous, madame NICOUX, car je connais un étudiant qui n'est pas loin de FELLETIN... Nous avons beaucoup d'étudiants qui partent faire leurs études à l'étranger, tant en médecine qu'en kiné ou autre, et qui n'ont droit à aucune aide. Ils pourraient bénéficier d'une bourse en France, mais comme ils étudient à l'étranger, ce n'est pas le cas. Le jeune dont je vous parle serait extrêmement intéressé de bénéficier de ce dispositif, d'autant plus que ce sont vraiment les vaches et les moutons qui l'intéressent. Il habite à dix kilomètres de FELLETIN.

Mme NICOUX. – Encore faut-il qu'il ait fini ses études.

M. Valéry MARTIN. – Il lui reste encore trois ans à faire. Cela devrait aller !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Pour les vétérinaires, comme pour de nombreuses autres professions, nous allons connaître une pénurie. À AUBUSSON, la pharmacie ferme cette semaine et il n'y a pas de remplaçant. Encore une profession qui va être touchée !

Il est indiqué dans le rapport que le stage doit être effectué en Creuse. Y a-t-il encore suffisamment de praticiens en Creuse pour accueillir ces stagiaires ? Parfois, c'est aussi cela qui manque, car l'investissement en temps n'est pas négligeable.

M. LABAR, rapporteur. – C'est en cela que les comparaisons sont toujours boiteuses. Nous avons plus de vétérinaires prêts à accueillir des stagiaires que de médecins. Nous constatons plus d'affinité pour devenir maître de stage en vétérinaire qu'en médecine. Nous avons posé la question. La Directrice de Cabinet était là, elle a entendu la réponse comme moi.

Il est vrai que si aucun professionnel ne prend de stagiaire, un tel dispositif ne sert à rien. Mais déjà plus d'une vingtaine de mes confrères et consœurs ont dit être disposés à accueillir des étudiants. En outre, même si l'on propose une aide à l'hébergement, il faut savoir que chez les vétérinaires la vieille conception d'accueil à la maison perdure.

Mme NICOUX. – Ma seconde remarque rejoint un sujet évoqué lors de la table ronde de l'AMAC, l'Association des maires et adjoints de la Creuse, concernant les jeunes médecins et les jeunes stagiaires : la nécessité d'avoir des lieux de rencontre, des lieux sociaux afin qu'ils ne se sentent pas isolés.

Je pense qu'il s'agit d'un aspect très important, c'est absolument nécessaire. Je me suis rendu compte de ce manque dans notre territoire pour d'autres professions. Lorsque des jeunes d'une vingtaine d'années arrivent dans une collectivité, une fois achevée leur journée de travail, ils se retrouvent seuls chez eux s'il n'existe pas de lieux de rencontre, de tiers-lieux dans les environs. Une vie sociale leur est nécessaire, sans quoi ils restent seuls. Cette remarque a été faite dernièrement au sujet des médecins, mais elle est valable pour tous les jeunes qui viennent s'installer dans notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous le dis, madame NICOUX, réinventons « la gare en commune » partout sur le territoire~~, mais~~ ; encore faudrait-il qu'elles soient ouvertes !

Il faut des cafés en Creuse, de catégorie licence III, sans alcools supérieurs à 5° pour le bien-être et la santé publique. Je plaisante, bien évidemment, mais cette notion est importante. Ce n'est pas parce qu'on a fait sa journée dans un milieu professionnel que, le soir, il faut encore la terminer par des discussions autour du milieu professionnel.

Il existe un projet de maison regroupée pour accueillir des internes en médecine ou des étudiants. Peut-être les logements que l'on avait pensés et mis en place dans les maisons de santé serviront-ils à d'autres finalités, et pourquoi pas à accueillir d'autres professionnels lors de garde, de remplacement, etc. Nous avons là, en effet, un vrai sujet à traiter.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est évident qu'il y a des différences entre la pratique d'un médecin et celle d'un vétérinaire mais, de notre point de vue, en termes de service à la population et d'aménagement du territoire, on s'aperçoit que nous suivons un cheminement identique et que ce sont les collectivités, en particulier les EPCI, qui prennent le relais.

C'est le cas à BOURGANEUF où la communauté de communes s'apprête à créer, sur le modèle des maisons de santé, je ne sais comment cela s'appellera mais

disons des « maisons de santé animale ». C'est lancé, et comment y échapper ? Tout cela doit donc être complété en amont par des dispositions concernant les étudiants et leur formation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de passer au vote sur cette excellente proposition que nous déploierons dès mercredi prochain à Paris, en réseau avec toutes les écoles vétérinaires de France, qui participeront à ce webinaire.

M. LABAR, rapporteur. – Comme précisé dans le dossier, les candidatures seront déroulées au fil de l'eau en Commission Permanente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous vous proposons donc d'inscrire, pour commencer, 79 200 € pour ce plan « Vétos 23 » et les intentions qui s'y rapportent. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRAT BOOST'TER
DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET 2019-2023
MODIFICATION DE LA STRATÉGIE PARTAGÉE

RAPPORT N° CD2022-09/4/18

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Il s'agit de valider la modification de la stratégie partagée de ces contrats Boost'Ter, établie entre la Communauté d'agglomération du Grand GUÉRET et le Conseil départemental.

Les grands principes qui ont guidé l'élaboration de cette politique contractuelle reposent sur le choix d'une intervention départementale adaptée à chacun des dix EPCI du département, pragmatique comprenant une animation, un dialogue renforcé et une approche collaborative. Cette collaboration se veut également souple et évolutive, reposant sur l'instauration d'une clause de revoyure.

C'est à cette occasion que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, par délibération en date du 8 juillet 2002, a souhaité procéder à une modification de cette stratégie partagée qui, initialement, comprenait deux chantiers. À la suite de l'évolution des projets de l'Agglomération du Grand Guéret, les élus ont proposé d'en ajouter deux complémentaires.

La nouvelle stratégie partagée se déclinerait désormais ainsi : chantier 1, Contribuer à organiser l'aménagement urbain et les espaces publics sur le territoire ; chantier 2, La culture comme levier de développement local et d'attractivité du territoire ; chantier 3, Sport Nature, levier touristique et d'attractivité ; et chantier 4, Le développement social et solidaire, levier du vivre ensemble.

Les deux premiers chantiers ont été abondés ; le Département a également suivi en attribuant des aides. La redéfinition du cadre stratégique du contrat Boost'Ter a été débattue en Conseil de territoire le 7 janvier 2022, avec nos services et les élus concernés.

En annexe, vous sont énumérés les différents chantiers de cette stratégie partagée ainsi que les différents projets envisagés par l'Agglomération de Guéret.

Mme Armelle MARTIN et M. BODEAU. – Votons-nous sur ce rapport, madame la Présidente ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oui, parce que, pour l'instant, vous n'êtes pas président du Grand GUÉRET. *(Sourires.)* Mais surtout l'enveloppe est la même qu'au départ, ce n'est qu'une réorientation de votre stratégie.

Je vous propose d'adopter la modification de la stratégie partagée du contrat Boost'Ter de l'Agglomération du Grand GUÉRET, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport. *(Adoptées à l'unanimité.)*

MILIEUX AQUATIQUES
SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DES HAUTES VALLÉES DU CHER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

RAPPORT N° CD2022-09/4/19

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit d'un très important contrat territorial, le plus important du département, me confiait Thierry GAILLARD ce matin. Je le laisse vous le présenter.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce nouveau contrat Milieux aquatiques verra le jour sur une zone qui était considérée comme orpheline en la matière, puisque la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine sollicite le Conseil départemental de la Creuse pour être signataire de son premier contrat territorial en charge de la restauration des milieux aquatiques.

Ce contrat sera effectivement le plus gros contrat existant dans le département de la Creuse, puisqu'il couvrira 1600 kilomètres carrés, trois départements – la Creuse, le Puy-de-Dôme et l'Allier –, trois Conservatoires des espaces naturels (CEN) – ceux de Nouvelle-Aquitaine, de l'Allier et du Puy-de-Dôme – , deux Régions – celles de Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes – la Chambre d'agriculture de la Creuse ainsi que cinq EPCI, dont trois creusois – Creuse Confluence, Creuse Grand Sud et Marche et Combraille en Aquitaine.

Ce contrat, d'une durée de six ans, en faveur de la qualité de l'eau et de la reconquête des milieux aquatiques, couvre la haute vallée du Cher. Les principales actions porteront sur sept thématiques : la morphologie des cours d'eau ; les zones humides ; les plans d'eau ; la continuité écologique ; les études ; l'agriculture ; la sensibilisation et l'animation.

Le coût prévisionnel sur les six ans du contrat s'élève à 2 387 128 €. En tant que signataire, le Département de la Creuse interviendra sur les actions éligibles au titre de son règlement d'aides en matière de restauration des milieux aquatiques.

Ce contrat revêt une importance particulière car, dans l'est du département, la ressource en eau est fortement fragilisée et reste une préoccupation permanente. La cellule ASTER – animation et suivi technique à l'entretien des rivières – du Département accompagnera la communauté de communes pour ce qui est de l'aspect technique de ce contrat. Il l'a d'ailleurs déjà accompagnée dans sa démarche d'élaboration dudit contrat.

Voilà donc un contrat supplémentaire, qui vient s'ajouter aux autres. Aujourd'hui, une très large part du territoire creusois est couverte par des contrats territoriaux. Certains territoires en sont à leur deuxième, voire troisième contrat. C'est une excellente chose pour la qualité des milieux.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'approuver le projet de Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher (2022-2024) présenté par la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine ;
- de m'autoriser à signer ce contrat ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie. Nous connaissons l'importance de ces sujets qui passent parfois inaperçus auprès de la population mais qui emportent de véritables enjeux, qui nous préoccupent. Je le disais cet été car, au-delà de la problématique de la quantité, se pose également celle de la qualité de l'eau dans le département, et nous savons que nous avons un réel souci en la matière.

NATURA 2000
RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE ET PRÉSIDENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 "GORGES DE LA TARDES ET VALLÉE DU CHER"

RAPPORT N° CD2022-09/4/20

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur suppléant. – Le Département a été désigné maître d'ouvrage du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » depuis le 10 juin 2009.

Le 10 décembre 2019, le Conseil départemental a été reconduit comme structure porteuse pour une durée de trois ans. Mme Marie-Thérèse VIALLE a été élue Présidente du comité de pilotage pour la même durée.

Nous arrivons au terme de cette période de trois ans. Il vous est proposé de valider le renouvellement de la candidature du Conseil départemental en tant que structure porteuse du site. Le Département souhaite également renouveler la candidature de Mme VIALLE à la présidence du comité de pilotage.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mme VIALLE a donné son accord pour représenter à nouveau la collectivité départementale.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'adopter ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

**PROGRAMMATION DES AIDES
A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022
DEUXIÈME TRANCHE**

RAPPORT N° CD2022-09/4/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Sept dossiers d'alimentation en eau potable ont été déposés. Pour cinq d'entre eux, il s'agit d'améliorer la performance hydraulique des réseaux, un dossier vise à garantir la qualité de l'eau distribuée et un autre à structurer la maîtrise d'ouvrage. Cette programmation représente 32 026 €, et concerne les communes d'AUBUSSON, FÉNIERS, SAGNAT, SAINT-AGNAT-DE-VERSILLAT, la communauté de communes de Creuse Confluence et le syndicat LINARD-MALVAL et FÉNIERS.

Pour ce qui est de l'assainissement, trois dossiers ont été déposés, concernant la Communauté d'agglomération du Grand GUÉRET et les communes de BLESSAC et SAINT-SÉBASTIEN, pour un montant de 51 827 €.

Je précise qu'il s'agit d'une deuxième programmation. Nous en aurons certainement une troisième en fin d'année. Nous savons que des projets importants ont émergé, ils sont en cours de travaux. Je peux d'ores et déjà vous dire, au vu des prévisions, que, pour l'année 2023, la ligne des crédits de paiement relatifs à l'eau potable et à l'assainissement sera assez élevée. Sur ces dossiers, on sait bien qu'entre le moment du dépôt et celui d'entrée dans la phase opérationnelle, il s'écoule un certain nombre de mois. Les délais sont relativement longs.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose donc de valider ces programmations. *(Adoptées à l'unanimité des votants – M. Nicolas SIMONNET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON Mme Marie-Christine BUNLON, en tant qu'élus de la communauté de communes Creuse Confluence, M. Jean-Luc LÉGER, en tant qu'élu de la commune d'AUBUSSON, M. Eric BODEAU, M^ms^ Armelle MARTIN, Mme Mary-Line COINDAT et M. Philippe BAYOL, élus de la communauté d'agglomération du Grand GUÉRET, ne participent pas au vote.)*

TRANSFERT DES ROUTES OU PORTIONS DE VOIES ASSURANT LA CONTINUITE DU RÉSEAU AUTOROUTIER RN145-LIAISON A20-A74

RAPPORT N° CD2022-09/5/25

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Ce rapport a trait au potentiel transfert de routes ou portions de voies assurant la continuité du réseau autoroutier, qui concernerait la RN 145 qui assure la liaison entre l'A 20 et l'A 714.

Conformément à la loi relative à la différenciation, la décentralisation la déconcentration de février 2022, le Conseil départemental doit donner un avis sur ce transfert de la section creusoise de la RN 145 de l'État au Conseil départemental. Cet avis est argumenté par l'aggravation, pour ne pas dire la détérioration d'un tel transfert de compétences, sur la situation financière du Département, déjà difficile en raison de ses obligations légales conséquentes dans le domaine social. Ce transfert aurait également un impact sur nos programmes routiers départementaux que nous avons déjà des difficultés à réaliser autant qu'il serait nécessaire.

Dans la mesure où cela engendrerait un surcoût général des dépenses sur le budget de la collectivité, sachant également que la crise économique mondiale et des incertitudes pèsent sur les projections financières des années à venir, nous vous proposons de refuser et de donner un avis défavorable au transfert de la RN 145 de l'État au Conseil départemental.

Nous vous présentons ce rapport sur table, car il fallait donner cet avis avant le 30 septembre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Il me semble, en effet, préférable de refuser ce transfert car, une fois cette route transférée, plus aucune route nationale ne traverserait le département. C'est à se demander quelle serait l'implication de l'État sur l'entretien des routes du département.

Ces transferts ont déjà été expérimentés, et nous avons pu en apprécier à de maintes reprises le résultat.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Petite remarque ironique : en l'occurrence, on nous demande notre avis mais, lorsqu'en 2004, l'ex-route nationale 941 a été départementalisée en application de la loi RAFFARIN, notre avis ne nous avait même pas été demandé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'espère que notre avis sera entendu, et surtout respecté. Si tel n'était pas le cas, la situation deviendrait extrêmement délicate.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Comme indiqué à la fin du rapport, la décision définitive de l'État sera rendue par la suite. Nous devrons à nouveau délibérer à ce moment-là.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sachez que ce débat est motivé par l'envie, exprimée parfois avec force, de certains Conseils départementaux de récupérer des routes nationales. Une de nos collègues de Nouvelle-Aquitaine – qui, certes, est un peu jeune et a moins de connaissances historiques que nous sur ces histoires de transfert – souhaite récupérer une route nationale parce que les habitants pensent que le Département ne l'entretient pas correctement et qu'elle pense avoir les moyens suffisants pour l'entretenir et y réaliser des travaux d'aménagement d'importance. Tant mieux si leurs moyens financiers le leur permettent. Ils les ont aujourd'hui, mais je ne sais pas ce qu'il en sera dans deux ou trois ans !

C'est toutefois un élément du débat qui n'est pas à négliger. Je ne saurais vous dire le nombre de réunions de l'ADF au cours desquelles nous avons discuté de ce sujet.

Pour en revenir à ce transfert, je pense que ni le Département de l'Allier ni celui de la Haute-Vienne n'en auront envie non plus. Donc, quand on évoque une continuité d'axe, il est peu probable que cet axe, contigu à d'autres autoroutes, soit demandé en gestion directe par les Conseils départementaux concernés.

M. LOZACH. – Ce rapport a été présenté sur table mais, en fait, il est très important pour notre collectivité et pour le désenclavement de la Creuse. Quand on regarde les cartes géographiques, parler de continuité entre deux autoroutes me paraît tiré par les cheveux, car ce sont des autoroutes quasiment parallèles. En termes de continuité, il y a matière à débattre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cette précision figurait-elle dans la demande d'avis de l'État ou pouvons-nous modifier le texte, en gommant la notion que la RN 145 relierait des autoroutes ?... Je pense que, vu de Paris, en entendant parler d'autoroutes, ils vont se dire qu'il s'agit d'un axe entre deux autoroutes, l'une publique, la A 20, l'autre concédée, la A 71.

Mme Armelle MARTIN. – Ne pourrions-nous proposer un plan avec un schéma ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose plutôt de modifier la proposition comme suit : « à refuser le transfert de la portion de voie qui traverse le département » afin de ne pas faire apparaître cette notion d'autoroutes. *(Acquiescement général.)*

Je vous invite donc,

compte tenu

- de la situation financière actuelle du département, liée à des obligations légales conséquentes dans le domaine social,
- des programmes routiers départementaux à réaliser déjà importants,
- d'un surcoût général des dépenses sur les budgets de la collectivité du fait de la crise économique et des incertitudes sur les projections financières des années futures,

à refuser le transfert de gestion de la portion de voie qui traverse le département. » *(Adopté à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2022-09/1/22

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses nécessite quelques ajustements, qui ne modifient pas les grands équilibres du budget primitif adopté le 11 février dernier.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes progressent de 44 500 € à l'issue de cette DM n° 1, soit une évolution de + 1,44 % par rapport aux prévisions du budget primitif.

En section de fonctionnement, les ajustements en dépenses portent essentiellement sur les charges de personnels, pour 30 000 €, en raison de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % intervenue à partir du 1er juillet, ainsi que sur quelques opérations d'ordre, à hauteur de 14 500 €, que j'ai évoquées en début de séance concernant l'amortissement des biens de l'inventaire comptable inférieurs à 1 000 € auquel il doit être procédé avant le transfert vers le GIP TERRANA.

En recettes de fonctionnement, au-delà de quelques produits exceptionnels à hauteur de 14 500 € liés à des annulations de mandat et de subventions d'exploitation de 27 147 €, le budget principal du Département vient apporter une subvention d'équilibre. Le montant versé au budget annexe est donc porté 667 147 €, sachant que le montant final pourrait être légèrement inférieur.

En conséquence, à l'issue de la Décision Modificative n° 1, la section de fonctionnement du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 3 139 350 €, conformément au tableau figurant dans le rapport.

En section d'investissement, vous retrouvez les 14 500 € en provenance de la section de fonctionnement. Je pense que vous comprenez la mécanique budgétaire entre les deux sections, je ne m'étends pas sur le sujet.

Tels sont, madame la Présidente, les principaux éléments concernant cette DM du budget du Laboratoire départemental d'analyses.

Mme LA PRÉSIDENTE. – On comprend bien l'impact direct sur les finances du Conseil départemental, *via* cette dotation de service public, mais cela entre désormais dans les dépenses nouvelles.

Avez-vous des questions sur cette DM ?...

M. LÉGER. – Madame la Présidente, je suis désolé, je vais faire une digression, mais je ne vous cache pas que je n'arrive plus à suivre les débats.

Tout à l'heure, lorsque vous nous avez distribué le livre d'Assolant, j'ai lu, comme certains d'entre vous sans doute, la quatrième de couverture où l'on évoque « un roman injustement méconnu d'Assolant » intitulé *Le Docteur Judassohn* – le fils de Judas. Je ne savais pas – mais j'ai profité de la pause avec les journalistes – que le livre que vous nous avez distribué comportait des extraits de ce livre.

Le Docteur Judassohn : le titre du roman renvoie inévitablement à Judas Iscariote, l'un des apôtres de Jésus, le traître. Judassohn est, bien évidemment, sous la plume d'Assolant, le fils prodigue de Judas. Ainsi, un peu plus loin, voici comment le docteur Judassohn est décrit : « Homme de taille moyenne, aux épaules arrondies, à la tête basse, au regard fuyant et caché derrière des lunettes ». Plus loin encore, on lit : « Tu sais de quelle mission j'étais chargé par le baron Von Kraubitz... », car c'est un traître évidemment, « ... Il fallait avoir un pied dans toutes les banques, une main dans tous les journaux, faire courir mille bruits, entrer dans toutes les antichambres et dans tous les salons : flatter le gouvernement et l'endormir... »

J'espère me tromper, mais pour moi, cela est un tissu d'antisémitisme.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez parfaitement raison, monsieur LÉGER. Je vous remercie de nous en faire jour. Je ne m'étais pas penchée sur l'œuvre ni sur ce qu'elle exprime non pas à demi-mot, mais si clairement. J'avais été attirée par l'histoire de la Commune de Paris et des Creusois qui se sont impliqués en ces temps révolutionnaires, mais certainement pas par ce que vous décrivez.

M. LÉGER. – Je ne vous ferai pas ce procès, madame la Présidente. Je sais que vous n'êtes ni raciste ni antisémite mais, depuis quelque temps, je trouve que, dans ce département, on en fait un peu trop à l'égard de certains écrivains. Certes, il faut séparer l'œuvre de l'écrivain, mais tout de même, il y a des mots qui pèsent. Je viens de vous en lire. Qui a écrit *Le péril juif* ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je l'entends. Nous allons nous appuyer sur vos propos et communiquer clairement auprès de ceux qui nous engagent à poursuivre ces éditions et à les accompagner ! L'intention – et je vous remercie de l'avoir dit – n'a jamais, ô grand jamais, été celle de mettre en avant de tels propos, vous l'imaginez bien ! Je suis très en colère en cet instant. Je m'en occuperai dès la pause-déjeuner. C'est incroyable, impensable ! Je suis chamboulée. Nous ne manquerons pas réagir.

Je comprends, et nous comprenons tous, l'intervention à très bon escient de M. LÉGER.

Monsieur FOULON, vous nous avez présenté cette DM du Laboratoire départemental d'analyses.

Je vous propose de l'adopter. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022
DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT N° CD2022-09/1/23

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après l'intervention de notre collègue LÉGER, nous revenons à des considérations plus terre à terre concernant la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

En section d'exploitation, cette dernière s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 63 398 €, tandis qu'en section d'investissement, vous sont uniquement proposés des virements de crédits entre chapitres. Il s'agit donc d'une décision modificative mineure, qui ne bouleverse pas les grands équilibres de ce budget, les dépenses et les recettes de la section d'exploitation n'augmentant que de 2,41 % par rapport aux prévisions du budget primitif.

S'agissant de la section d'exploitation, le principal ajustement vise à couvrir les dépenses de personnel de remplacement, pour un montant de 50 884,80 €. Quant aux recettes, qui progressent du même montant, nous retrouvons notamment la compensation financière attribuée par l'État pour le versement de l'indemnité inflation en début d'année 2022, l'encaissement du FCTVA sur les dépenses d'entretien réalisées en 2021 par le CDEF ainsi que quelques remboursements d'assurances sur des sinistres.

Au total, la section d'exploitation s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 2 690 258,90 € à l'issue de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022.

En section d'investissement, je vous laisse prendre connaissance des ajustements introduits par cette Décision Modificative n° 2, que vous retrouvez récapitulés dans le tableau. Au total, cette section d'investissement demeure bien équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 634 743,59 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, monsieur FOULON.

Personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose d'adopter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, telle qu'elle vient de vous être présentée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° CD2022-09/3/24

Mme LA PRÉSIDENTE. – La présentation de cette Décision Modificative sera sans doute plus longue, étant donné les modifications que vous avez souhaité apporter à notre Budget Primitif.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette DM sera, en effet, plus conséquente. Nous en débattons depuis ce matin, car cette DM ne se borne pas à de simples modifications techniques, elle est purement financière. L'impact de sa section de fonctionnement sur notre compte administratif de fin d'année, comme l'indiquait Mme la Présidente, sachant que nous ne sommes concernés que par une demi-année, sera de l'ordre de 650 000 €.

Pour entrer dans le détail, la section de fonctionnement ressort à 1,579 M€, marquée par un déséquilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de 426 064 €. Très concrètement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,06 %, soit un montant de 1 926 643 €, et les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,82 %.

Au titre des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel impactent fortement cette DM à hauteur de 1 151 628 €. C'est la conséquence du dégel du point d'indice de 3,5 % intervenu depuis le 1er juillet 2022. Je rappelle qu'en année pleine, cela représentera 1,2 M€. Bien évidemment, aucune compensation financière n'a été versée par l'État pour cette décision qui nous a été imposée unilatéralement, sans aucune compensation.

En second lieu, la loi de finances rectificative de 2022 a confirmé la mise en place du complément de traitement indiciaire, le fameux CTI, avec effet rétroactif au 1er avril pour les agents remplissant les conditions d'attribution. Il nous faut donc également prévoir une somme de 445 000 €, sachant que le coût de la mesure en année pleine sera de l'ordre de 600 000 €. Comme vous le voyez, nous commençons à mettre en marche la machine à six chiffres !

Comme le mentionnait Mme la Présidente en introduction de cette séance, les prévisions en année pleine s'établissent, pour 2023, à plus de 7,5 M€, avec une compensation de l'État aux alentours de 1,1 M€. Cela signifie que, pour 2023, nous démarrons en année pleine avec 6 M€ de dépenses supplémentaires. Ce n'est pas rien ! Cela se traduira dans le compte administratif 2022 ainsi que dans le BP 2023.

Petit détail, si je puis dire : en raison de l'augmentation des prix sur l'énergie, les carburants ou encore l'alimentation, la prime exceptionnelle de 100 € accordée aux

agents gagnant moins de 2 000 € par mois aura également un impact qui n'est pas neutre. Cette mesure est estimée aux alentours de 100 000 € ! Je vous invite donc à prendre votre calculette et à enchaîner les chiffres !

Voilà donc ce qu'il en est du chapitre 012, qui concerne les charges de personnel.

Au chapitre 011, relatif aux charges à caractère général, nous prévoyons une dépense de 272 491 €. Si certaines charges augmentent, des lignes de ce chapitre ont pu être limitées.

Ainsi, l'augmentation liée aux combustibles et carburants nécessite une rallonge de 430 000 €. Durant l'été, en haute période de fauchage, l'impact sur les carburants a été de 50 000 € par semaine ; je vous laisse imaginer ce que nous coûte l'augmentation sur les carburants. Nous avons également dû inscrire des crédits supplémentaires en matière informatique, pour un montant de 141 000 €, dans le cadre d'un groupement de commandes entre les Conseils départementaux 66, 64 et 23, pour faire évoluer notre outil informatique.

À l'inverse, certaines lignes peuvent être diminuées. C'est le cas, comme cela a été évoqué, des interventions de Domo Creuse Assistance dans le cadre de la DSP domotique. De même, la Convention pour contrainte de service public et mise en sécurité électrique peut être réduite de 165 667 € pour l'exercice 2022. Enfin, des crédits prévus pour le marketing territorial peuvent être restitués à hauteur de 52 000 €, car nous sommes légèrement en retard sur la programmation.

Des virements de crédit importants interviennent également au chapitre 65.

Le budget relatif aux personnes dépendantes peut être réduit de manière significative de 1,5 M€. Dans la construction budgétaire, nous avions en effet surestimé les dépenses APA, car nous nous attendions à des surprises – nous pouvons réduire la voilure de 1,3 M€ – et, nous l'avons vu, nous réalisons une économie sur la DSP domotique.

Au vu des consommations de crédits à la fin août, il est possible de réduire les inscriptions budgétaires sur ces lignes pour financer les besoins supplémentaires du budget consacré aux personnes handicapées, nécessitant l'inscription de 1,9 M€. Nous n'avons pas le choix, cela nous est imposé. À ce titre, il convient de prévoir 352 404 € supplémentaires pour la PCH, la Prestation de compensation du handicap, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de cette prestation ainsi que 1,6 M€ pour les frais de séjour en établissement et services pour adultes handicapés.

Les ajustements au sein des différentes enveloppes de l'autonomie – personnes dépendantes, personnes âgées et personnes en situation de handicap – se soldent, pour finir, en raison de la fongibilité entre les lignes, par une légère augmentation de 36 000 €.

Plus à la marge, il convient également de mentionner quelques augmentations de crédits à l'intérieur du chapitre 65 : la ligne relative à la DGF des collèges est abondée à hauteur de 46 500 € en raison de la crise énergétique et l'augmentation des tarifs des énergies ; la dotation de service public versée par le Budget principal au Budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses augmente de 27 147 € afin de couvrir les dépenses de personnel liées au dégel du point d'indice ; enfin, est proposée une aide à la semence – qui coûte très cher – aux agriculteurs nécessitant une enveloppe de 75 000 €.

Dans la mesure où l'augmentation totale des dépenses réelles de fonctionnement est supérieure à celle des recettes réelles de fonctionnement – un peu plus de 1,8 M€ contre 1,5 M€ –, il est nécessaire de piocher dans l'enveloppe des dépenses imprévues à hauteur du différentiel, soit 351 064 €, afin d'équilibrer la Décision Modificative.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles progressent, mais de manière moins prononcée que les dépenses réelles de fonctionnement, de 1 500 579 €.

Les ajustements introduits sont essentiellement de quatre natures.

Premièrement, aux chapitres 74 et 016, plusieurs dotations sont en augmentation en raison des estimations prudentes du budget primitif.

Deuxièmement, sont à noter les hausses de 150 000 € de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) – c'est une belle surprise – au vu des encaissements effectués sur les huit premiers mois de l'année, et de 29 876 € de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ainsi que l'inscription de 196 909 € au titre du Dispositif de compensation péréquée (DSP), dont la recette était attendue en baisse mais, afin d'éviter cette perte de recette pour les Départements, l'État a décidé de la compenser à titre exceptionnel. Toutefois, cette compensation s'entend uniquement pour l'année 2022 et ne sera pas reconduite l'an prochain.

Troisièmement, nous bénéficions au chapitre 77 de produits exceptionnels plus élevés que prévu en début d'année. Nous retrouvons là des opérations de régularisation comptable ainsi que les sommes restituées par Domo Creuse Assistance dans le cadre de la DSP que nous évoquions précédemment.

Enfin, quatrièmement, les recettes du chapitre 75, liées aux recouvrements sur bénéficiaires, sur tiers-payants et sur successions, redevances de dépenses d'aide sociale, seront en diminution de 182 903 € par rapport aux prévisions.

En section d'investissement, les ajustements introduits pour cette DM sont relativement minimes.

Les dépenses réelles d'investissement ne progressent que de 42 700 €. Il sera donc procédé à des transferts entre les différents chapitres pour tenir compte de l'avancement des différents projets et opérations en cours.

Dans la mesure où la progression des dépenses réelles d'investissement, même minime, est supérieure à celle des recettes réelles d'investissement, qui sont en légère diminution, il est nécessaire de piocher dans l'enveloppe des dépenses imprévues à hauteur de 136 067 € pour équilibrer la DM n° 2.

Les évolutions concernant les recettes d'investissement sont essentiellement de trois ordres : la recette de FCTVA encaissée par le Département en 2022 est supérieure à celle inscrite au budget primitif : 2,4 M€ contre 2,2 M€ ; les cessions d'immobilisations – ventes de véhicules, de matériel divers, de biens immobiliers – s'élèvent à 93 533 € pour les huit premiers mois contre 75 000 € en prévision budgétaire initiale ; à l'inverse, le Département encaissera moins de subventions d'investissement que prévu sur l'exercice 2022. Néanmoins, comme certains projets avancent moins vite et que les dépenses à justifier pour percevoir les acomptes de subventions sont insuffisantes, le Département ne les percevra qu'en 2023. Il convient donc de diminuer les inscriptions du chapitre 13 à hauteur de 315 324 € afin que les taux de réalisation au compte administratif 2022 soient davantage conformes à la réalité opérationnelle. Je sais que c'est un sujet que M. LÉGER étudie avec attention à l'occasion de l'examen du compte administratif et de l'exécution budgétaire.

L'ensemble de ces ajustements sont ensuite déclinés par fonction budgétaire, puisque, pour le moment, le Conseil départemental vote et exécute encore son budget par fonction. Ce ne sera plus le cas l'année prochaine. Je vous renvoie donc au rapport pour prendre connaissance du détail de ces ajustements.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, nous les avons déjà largement évoqués ce matin.

Avez-vous des remarques sur ces dépenses et crédits nouveaux ?...

La parole est à Mme COINDAT.

Mme COINDAT. – M. FOULON a parlé de réduire la voilure sur l'APA. Comment faire ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Malheureusement, c'est assez évident. Nous prescrivons un grand nombre de plans d'aide qui permettent de maintenir et d'accompagner les personnes âgées à leur domicile dans les meilleures conditions. Il n'en reste pas moins que, malgré les emplois relativement accessibles que sont ceux de l'aide à domicile, me semble-t-il, les structures et associations de l'aide à domicile manquent de personnels. Nous avons stoppé le versement de subventions à certaines d'entre elles,

puisque les crédits versés ne sont pas consommés. À la mi-septembre, nous estimons que seulement 75 % des heures prescrites sont réellement réalisées.

Je ne veux pas rouvrir la fenêtre que nous avons déjà évoquée ce matin. Mais il faudra bien, un jour, finir par faire quelque chose. J'ai l'impression d'une trahison, que l'on nous ment. On nous dit qu'il sera possible de vieillir à son domicile dans des conditions d'accompagnement optimales. Nous prescrivons, nous mettons les moyens financiers mais, en face, il n'y a pas les hommes et les femmes pour appliquer ces plans d'aide.

Avenant 43, solutions d'aide à la mobilité, rien n'y fait ! Excusez-moi, je m'interroge. Quand, de plus, cela se passe sur le secteur de la ville préfecture de GUÉRET, qui met tout de même à disposition un certain nombre d'outils de mobilité – nous avons conventionné avec la MAPbox depuis de nombreuses années : les bus, les Twizys, les aides à la location de voiture, au permis, etc. Au bout d'un moment, c'est aussi cela qui nous incite à nous engager dans une démarche qui se voudrait, comme dirait M. MORANÇAIS, plus « opérante » !

C'est extrêmement regrettable, nous avions vraiment cette ambition. Nous l'avons eue dès l'adoption de la loi ASV, loi d'adaptation de la société au vieillissement. Nous avons été le premier Département à la mettre en application : nous avons revu tous les plans d'aide, nous sommes allés au maximum de tout ce qu'il était possible de faire. Quatre ou cinq ans après, nous constatons qu'en fait, cela n'avance pas.

Des discussions sont engagées depuis quelques mois. Elles l'ont été évidemment à la mise en place de l'avenant 43. Nous accompagnons vraiment les associations à domicile, nous avons décidé de porter la bonification à 3 € de l'heure. Nous accompagnons la formation ; certaines associations en développent en interne. Nous mettons en place le tutorat, mais des hommes et des femmes sont nécessaires.

Nous rencontrons les mêmes problématiques à l'hôpital. Nous parlions des médecins généralistes et des vétérinaires, mais ils ne forment que la partie émergée de l'iceberg. Des gens sont sans travail alors qu'une multitude d'emplois restent non pourvus. Devons-nous nous contenter de cette situation, au péril de voir des organisations, indispensables à la population creusoise, être remises en cause ?

Ce sont de vraies questions, de vrais choix politiques, j'en conviens. Nous avons quelques idées sur ces sujets.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, nous remarquons comme vous le manque récurrent de personnel. On est bien placé pour le constater lorsque l'on exerce au domicile des patients, mais on ne peut pas emprunter le raccourci, trop simple, des personnes qui ne travaillent pas et des besoins en personnels, car il convient de prendre en compte les compétences qui s'attachent à ces métiers.

De plus, nous connaissons le montant des rémunérations perçues par ces personnels, soumis à des horaires qui, souvent, ne sont pas des ETP, ce qui signifie que leurs rémunérations mensuelles n'atteignent parfois même pas 1 000 €. Donc, dès qu'ils trouvent des emplois plus attrayants et fixes, nous observons une fuite de ces personnels vers d'autres horizons et un manque récurrent de personnels dans ces associations.

Sans une véritable sécurisation de ces emplois – mais il revient également aux associations et aux structures de s'y employer – et des salaires en adéquation avec les missions qui leur sont confiées, nous nous heurterons à ces problématiques d'un nomadisme terrible et de personnes qui se retrouvent au domicile de patients et dont les compétences ne sont pas corrélées aux besoins.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avons tous entendu, à un moment ou à un autre, le discours selon lequel cela ne vaut pas la peine de travailler pour un SMIC. En fait, cela ne vaut pas la peine d'aller travailler quoi qu'il en soit. L'avenir que l'on promet à ces personnes, les conditions de travail, l'attractivité des métiers, le manque de compétences, les freins périphériques, le montant de la rémunération sont autant d'excuses que nous-mêmes mettons en avant chaque jour. Donc, il est logique que les gens ne s'approchent pas de ces métiers ! Si vous me disiez : « Ne soyez pas infirmière, c'est compliqué, vous allez voir des gens mourir, vous êtes mal payée », je ne m'en approcherais surtout pas !

Mais, ensuite, que font les gens ? Vers quels métiers se tournent-ils ? Il s'agit là de métiers accessibles. Il y a cinq ou dix ans, que l'on soit un homme ou une femme, on avait besoin de gagner sa vie pour nourrir sa famille, avoir un toit... je ne parle même pas des loisirs. Aujourd'hui, nous sommes dans un discours tel qu'il ne faut pas travailler. Pourquoi pas, mais comment vivent les gens ? Avec quoi vivent-ils ? Avec quoi élèvent-ils leurs enfants ? Quel avenir leur brossent-ils ? Ces derniers pourront-ils un jour faire des études, aller à la faculté, car cela coûte cher même s'il y a des bourses de l'État ?

Il y a un fondement sociétal aujourd'hui qui, d'ailleurs, concerne toutes les tranches de la société et toutes les catégories de professionnels. Je rencontre des parents qui me disent que leur fils, qui était en CDI et gagnait 3 000 € par mois, quitte son emploi : rupture conventionnelle, il veut prendre le temps de vivre. Je le comprends aussi, au regard de ce que certaines générations viennent de traverser.

Nous n'allons pas non plus ouvrir le débat sur les retraites, mais avec tous ces gens qui ne travaillent plus, qui ne veulent plus travailler ou n'ont plus le sens du travail – je le veux bien, mais c'est un vaste débat –, nous constatons que des personnes âgées attendent parce qu'on leur a promis un maintien à domicile de qualité et une aide-ménagère pour les aider à manger et que, le samedi, il n'y a personne ! Je me pose donc la question de la limite de tels sujets. Il faudra peut-être leur dire, ainsi qu'à leurs familles et aux aidants qui les accompagnent, qu'elles n'auront personne le

samedi ni le dimanche ni, le soir, pour les aider à se coucher. Il faudra bien, à un moment, tenir un discours clair et se résoudre à aller en maison de retraite.

On peut aussi décider que l'on ne s'inquiète pas de ces sujets et pointer du doigt les associations car, franchement, peut-on dire que les rémunérations et l'attractivité n'existent pas ? Vous avez vu l'avenant 43. Je n'ai pas en tête les chiffres exacts, mais vous savez ce que cela coûte au Conseil départemental. Il y a une rémunération. Peut-être les mesures de l'avenant 43 auraient-elles dû être catégorielles. À force, vous allez penser que je suis de gauche, mais lorsque je constate qu'une aide à domicile reçoit 20 € de plus sur sa feuille de paie et que le directeur de l'association reçoit 1 000 € de plus par mois, c'est proprement scandaleux. Or nous n'avons pas le pouvoir d'agir ; nous avons voulu favoriser un système associatif qui a été maintenu à bon escient parce que l'on nous disait que les structures d'aide à domicile et d'accompagnement à but lucratif, ou dit privé, n'étaient pas efficaces. Aujourd'hui, nous fonctionnons donc avec le secteur associatif, un conseil d'administration, un président et un directeur. Même si nous lui accordons les moyens nécessaires, il n'en dispose peut-être pas, de son côté, pour réorganiser son association. Je l'affirme : l'avenant 43 ne visait pas à donner 20 € de plus aux aides à domicile et 1 000 € au directeur. Je suis très remontée contre cette situation, au regard de ce que cela nous coûte et des situations concrètes que vivent aujourd'hui des personnes qui, avec leurs familles, qui ont fait le choix de rester à domicile.

Je vous promets que nous ouvrirons ce débat et espère pouvoir organiser avant la fin de l'année, une journée de travail afin de réfléchir à ces questions de l'accompagnement des personnes en situation de dépendance, qui impliquerait les établissements médico-sociaux du handicap, les EHPAD, dont nous inviterons les directeurs, les présidents de conseil d'administration et les cadres de santé, l'ARS, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), etc. À l'heure actuelle, tout le monde veut tout faire, en se marchand sur les pieds s'il le faut et, au bout du compte, l'usager n'a pas le droit à ce qui lui a été promis. Cela m'irrite profondément, je vous l'assure !

La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Je rejoins les propos d'Éric Godeau : je pense effectivement que ce sont des métiers que tout le monde ne peut pas faire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Des hommes de ménage à la cuisine, personne ne peut rien faire !

Mme Armelle MARTIN. – Je suis contre « l'adéquationisme ». De toute façon, on n'enverra jamais quelqu'un faire un métier qu'il n'a pas envie de faire. C'est extrêmement compliqué. Toutefois, il est vrai que nous disposons désormais dans le département d'un véritable arsenal de formations qui couvrent tout ce champ. Donc,

celui qui ne pense pas détenir toutes les compétences nécessaires peut les acquérir et avoir les moyens d'exercer ces professions. Tout est possible, tout est couvert.

Nous avons travaillé l'an dernier sur tous les métiers en tension, mais sans succès.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de le dire !

Mme Armelle MARTIN. – Pourtant, tout le monde s'y est mis. On ne peut pas dire que certains prescripteurs ne l'ont pas fait. Tout le monde s'est engagé : le Département, Pôle Emploi... tous ! Cela a représenté un nombre incalculable d'heures de travail de fonctionnaire. Résultat des courses, la situation est pire que l'année dernière. Nous n'avons quasiment aucun stagiaire en formation.

Au-delà, la connaissance du métier est totalement imparfaite parce que l'on raconte tout et n'importe quoi sur les salaires, sur les déplacements... Je tenais à le dire car, en termes de formation, tout est en place pour bien former les personnes qui souhaitent embrasser cette profession. Elles sont en effet soumises à la nécessité de posséder certains prérequis, mais tout est possible si l'on décide de le faire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, vous appuyez notre constat, constat nous avons partagé à de nombreuses reprises avec vous ainsi qu'avec nos partenaires. Mais que se passe-t-il ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Et que faut-il faire ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – De plus, excusez-moi, mais au lieu de dire que c'est un métier difficile, pénible et ingrat, rappelons également que ces métiers de l'accompagnement sont parmi les plus beaux métiers du monde. Vous aidez un peu et l'on vous rend mille fois ce que vous avez donné. Vous vous reconstruisez dans ces métiers. On le sait très bien.

Certes, les conditions sont difficiles, mais nous connaissons nos personnes âgées. Certaines sont peut-être des Tatie Danielle, un peu acariâtres, mais si peu ! Je le vois, comme M. BODEAU, lorsque je me rends à domicile, les personnes âgées se plient en quatre, même quand elles n'ont pas de moyens, pour vous accueillir. Elles vous remercient de façon impensable. Mais le dit-on cela ?

Vous avez raison, madame MARTIN, il y a une méconnaissance du métier. Quand cessera-t-on de déconsidérer tous ces métiers et le travail pour, au contraire,

décrire ce qu'ils apportent sur un plan humain en tant qu'acteurs, tout particulièrement à ceux qui accompagnent ? Il faut arrêter de les décrier !

La parole est à Mme COINDAT.

Mme COINDAT. – Ces métiers, et combien d'autres, nécessitent une mise en valeur de la part de notre société. Voilà le travail que nous avons à faire : mettre en valeur ces personnes et le travail qu'elles accomplissent.

Pour ma part, je suis proche aidante et bénéficie de l'intervention des services à domicile. Ces personnes réalisent un travail formidable et ne sont pas suffisamment mises en valeur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Une association du département communique beaucoup, fait du tutorat et accompagne. Elle n'obtient pas de meilleurs résultats qu'ailleurs, mais elle met en place toutes ces démarches, en plus de tout ce que citait Mme MARTIN. Les nouveaux venus dans le métier ne se retrouvent pas du jour au lendemain employés sans formation ni accompagnement. Enfin, si, cela se fait parce que les associations sont parfois contraintes de le faire. Mais ce n'est pas ce qui est attendu ni visé ; on ne pousse certainement pas à cela, bien au contraire. Nous constatons que ces associations ont aujourd'hui la capacité de valoriser leurs agents. Je pense tout particulièrement à l'une d'entre elles qui réalise de petites vidéos mettant en avant les qualités relationnelles, humaines, de ces professions.

On peut aussi s'interroger, et nous nous sommes beaucoup interrogées avec Mme VIALLE après l'opération que nous avions organisée à AUBUSSON. Il est vrai que c'est compliqué, qu'il s'agit de temps partiels, qu'il faut disposer d'un véhicule, etc. Mais nous nous bougeons, nous trouvons des solutions, nous les mettons en place... sans grand écho. Peut-être faut-il aussi se poser la question de la communication : pourquoi, qui et comment ? ~~Mais là~~, À cet égard, nous disposons vraiment des outils. Donc, changeons de discours parce qu'à force de dire que c'est trop difficile, que l'on n'y arrivera pas et qu'il y a tel ou tel frein, forcément, les gens n'avancent pas.

À quel avenir les destine-t-on ? On les condamne à rester chez eux, dans une société qui, comme je le disais tout à l'heure, est loin d'être inclusive et s'apprête à connaître de gros problèmes. Et nous, nous récupérons des enfants dans des situations qui sont de plus en plus catastrophiques.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Sans vouloir en rajouter, je rejoins ce qui a été dit. Vous avez raison, madame la Présidente, il faut mettre en avant les aides à domicile et les auxiliaires de vie qui interviennent aujourd'hui, celles qui font le travail à la base, les petites mains. C'est la raison pour laquelle la revalorisation que vous

avez décrite est assez scandaleuse par rapport à ces personnes qui travaillent auprès des personnes âgées ou en situation de handicap à leur domicile, et qui, grâce à leur travail, leur permettent de rester à leur domicile. Il est vrai qu'il faut les valoriser et les citer en exemple.

Cet été, la situation a été très difficile pour les familles, beaucoup d'heures n'ayant pas pu être effectuées. J'ai une infirmière à côté de moi, il faut aussi savoir que des services de soins à domicile n'ont pas pu remplir leur mission et qu'il y a eu un glissement des tâches vers les aides à domicile, en particulier durant les week-ends.

De nombreux aspects de cette question méritent notre examen. Pour ma part, je suis très inquiet s'agissant du maintien à domicile, parce que les TMS APA et CLIC construisent des plans pour accompagner les personnes à leur domicile, qui ne peuvent pas être mis en œuvre ou qui sont réduits de fait. Je ne sais pas à qui incombera la prise de risque, mais il y a vraiment une réflexion et une action à mener en la matière. Vous le dites, madame la Présidente, il faut de l'humanité, beaucoup d'humanité, pour travailler auprès de ces personnes dépendantes, et j'ose espérer également que ce sera l'occasion pour ceux que nous parviendrons à sensibiliser à ces métiers de se reconstruire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous travaillons en lien étroit avec un partenaire essentiel, qui est le groupement d'employeurs du médico-social (GEMS). Le 13 octobre, sera organisé un grand forum dédié aux métiers du médicosocial et à ceux de l'accompagnement à domicile, afin de valoriser ces métiers. Nous sommes tous unis, tous partenaires pour mettre en place, avec une grande bienveillance, les actions qui permettront d'amener des publics vers ces métiers. Mais commençons par changer notre discours et cessons de dire que rien ne va dans ce bas monde. Au contraire, soyons positifs et rappelons les aspects incroyablement humains de ces métiers.

Voilà donc pour ce qui explique la baisse de la consommation des moyens consacrés à l'APA, entre ceux que nous avions fléchés en début d'année au regard des plans d'aide prescrits et les taux de réalisation constatés à ce jour.

Personne ne souhaite plus s'exprimer sur cette DM ?...

Nous en arrivons au vote de la Décision Modificative n° 2 2022, ligne à libre, chapitre par chapitre, en commençant par la section d'investissement.

INVESTISSEMENT	**DÉPENSES**	Pour Contre Abst.	**RECETTES**	Pour Contre Abst
90 **- <u>Équipements Départementaux</u>**				
Chapitre 900 : Services généraux	+ 61 000 €	30 0 0	-	

Chapitre 901 : Sécurité				
Chapitre 902 : Enseignement	+ 24 612 €	30 0 0	-	
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 53 888 €	30 0 0		
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale				
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 3 000 €	30 0 0	-	
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion				
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active				
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	+ 55 000 €	30 0 0	-	
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	- 157 000 €	30 0 0	- 315 324 €	30 0 0
Chapitre 908 : Transports				
Chapitre 909 : Développement	+ 31 200 €	30 0 0	-	
91 – **Équipements non départementaux**				
Chapitre 910 : Services généraux				
Chapitre 911 : Sécurité				
Chapitre 912 : Enseignement				
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 55 000 €	30 0 0	-	
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale				
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)				
Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion				
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active				
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	- 20 000 €	30 0 0		
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	- 64 000 €	30 0 0		
Chapitre 918 : Transports				
Chapitre 919 : Développement	-		+ 3 272 €	30 0 0

92 – Opérations non ventilées				
Chapitre 921 : Taxes non affectées				
Chapitre 922 : Dotations et participations	-		+ 200 152 €	30 0 0
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières				
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers				
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales				
Chapitre 926 : Transferts entre les sections				
95 – Opérations sans réalisation				
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 136 067 €	30 0 0		
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement				
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations			+ 18 533 €	30 0 0
TOTAL	**- 93 367 €**	30 0 0	**- 93 367 €**	30 0 0

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
93 - Opérations ventilées				
Chapitre 930 : Services généraux	+ 310 791 €	30 0 0	+ 45 982 €	30 0 0
Chapitre 931 : Sécurité				
Chapitre 932 : Enseignement	+ 21 426 €	30 0 0	+ 93 062 €	30 0 0
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 39 998 €	30 0 0	+ 1 664 €	30 0 0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	+ 21 246 €	30 0 0	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 1 985 301 €	30 0 0	+ 317 916 €	30 0 0
Chapitre 935-4 : RMI	-		-	
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	- 1 506 737 €	30 0 0	+ 668 515 €	30 0 0
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	+ 30 032 €	30 0 0	+ 38 260 €	30 0 0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 992 969 €	30 0 0	+ 19 455 €	30 0 0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 26 490 €	30 0 0	+ 1 715 €	30 0 0
Chapitre 938 : Transports				
Chapitre 939 : Développement	+ 136 828 €	30 0 0	- 10 000 €	30 0 0
94 - Opérations non ventilées				
Chapitre 940 : Impositions directes	-		+ 947 €	30 0 0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-		+ 179 876 €	30 0 0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-		+ 140 347 €	30 0 0
Chapitre 943 : Opérations financières	-		+ 2 840 €	30 0 0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupe d'élus	+ 1 275 €	29 0 1		
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes				
Chapitre 946 : Transferts entre les sections				
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section				

95 - Opérations sans réalisation				
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 426 064 €	30 0 0	-	
Chapitre 953 : Virement à la section investissement				
TOTAL	**+ 1 500 579 €**	29 0 1	**+ 1 500 579 €**	29 0 1

Je vous invite également à vous prononcer :

- sur l'inscription au chapitre 939.21, article 658211, d'une enveloppe complémentaire de 27 147 € afin de porter le montant prévisionnel de la dotation de service public versée par le Conseil départemental (budget principal) au Laboratoire départemental d'analyses (budget annexe) à 667 147 € maximum pour l'année 2022 ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- sur l'actualisation et le vote des autorisations de programme concernant la Direction du Patrimoine immobilier et de la Construction (travaux dans les bâtiments départementaux et les collèges, voir annexes n° 1 et n° 2), la Direction de l'ingénierie routière (travaux sur la voirie départementale, voir annexes n° 3 à n° 10) et la Direction des Ressources naturelles et des Transitions (annexe n° 11). *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose une pause déjeuner, et j'invite ceux qui sont membres des commissions à se réunir pour examiner les vœux et motions.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures quarante-cinq, la séance est reprise à quatorze heures dix.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Il nous a été précisé qu'il fallait refaire l'appel à la reprise de séance. Madame CHARTRAIN, je me tourne donc à nouveau vers vous.

(Mme Delphine CHARTRAIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.)

POUVOIRS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Marie-France GALBRUN à M. Patrice FILLOUX, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Guy MARSALEIX Mme Hélène PILAT, Mme Isabelle PENICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Marie-Thérèse VIALLE à M. Nicolas SIMONNET.

Le quorum étant atteint, nous en venons à l'adoption des vœux et motions.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je demande aux présidents des commissions concernées de m'indiquer quel a été l'avis de leur commission sur les vœux et motions qu'elles ont eus à examiner.

M. SAUTY, président de la première commission. – La première commission a été un avis favorable sur les deux, vœu et motion, à l'unanimité et sans modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le premier vœu, présenté par M. Franck FOULON, est donc ainsi rédigé.

Conséquences de l'inflation sur le fonctionnement des collectivités territoriales

« En juillet 2022, l'INSEE nous informait que les prix à la consommation augmentaient de 6,1 % sur un an dans un contexte de hausse importante du prix des énergies comme des matières premières. En cette rentrée 2022, les chiffres de l'inflation continuent de grimper, sans perspective d'accalmie à court terme. Si les conséquences pour le budget des ménages ont légitimement fait l'objet de toute l'attention ces dernières semaines, nous devons à notre tour – en tant que collectivité territoriale – tirer la sonnette d'alarme.

« Garants de la continuité de nombreux services publics dans le territoire, nous voyons notre capacité d'action profondément impactée par l'inflation actuelle. Nous, qui avions tenu vaillamment notre rôle de bouclier social tout au long de la crise sanitaire, ne serons pas en mesure de supporter cette deuxième crise sans un soutien de taille. Ni la réduction des usages de l'énergie ni la seule compensation des dépenses exceptionnelles ne suffiront à répondre aux défis que cette inflation impose à notre société et notre économie. Ce n'est pas en réduisant la place de l'État que nous pourrons traverser cette crise, mais en lui donnant sa pleine effectivité. Nous devons avoir les moyens, dans l'ensemble du territoire, de maintenir une présence des services publics de qualité pour ne pas ajouter une crise sociale à la crise économique.

« Avec la perte du levier fiscal, nous avons perdu notre capacité à faire appel à la solidarité des citoyens de nos territoires pour traverser ces temps de crise. Nous en sommes réduits à scruter de loin d'hypothétiques revalorisations des dotations globales de fonctionnement, pour nous permettre de faire face. Cette

suppression du levier fiscal pour les Départements avait profondément impacté notre capacité d'action, elle nous plonge aujourd'hui dans une situation alarmante. Les enjeux tant sociaux et économiques qu'environnementaux sont de taille, nous devons avoir les moyens d'agir concrètement pour le quotidien des Français et des Françaises.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière en ce vendredi 30 septembre 2022,

« **Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre,** d'inscrire une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement dans le projet de loi de finances pour 2023 afin de pouvoir répondre efficacement aux conséquences de l'inflation pour les finances des collectivités territoriales. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle également la motion d'urgence, présentée par Mme Armelle MARTIN.

Soutien renforcé de l'État aux collectivités locales impactées par l'augmentation des prix des énergies et des matières premières

« L'inflation frappe le quotidien de tous les Français, et les collectivités territoriales ne sont pas épargnées. En effet, les prix de l'énergie, notamment, deviennent de plus en plus contraignants pour les finances locales.

« La hausse brutale des dépenses énergétiques plaide pour une action urgente, alors même que l'envolée des prix peut atteindre 300 % et condamne certains services publics à une fermeture totale ou partielle en raison du coût insupportable de leur gestion énergétique.

« Les mesures récemment adoptées pour les particuliers, notamment le blocage du tarif réglementé du gaz, ne concernent pas les collectivités locales et leurs groupements. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2023 prévoit la mise en place d'un « dispositif de compensation des effets induits par l'inflation en 2022 sur les dépenses de fonctionnement des collectivités locales » de seulement 430 M€.

« **Considérant** que l'augmentation actuelle du prix des énergies est sans précédent depuis les chocs pétroliers des années 1970 ;

« **Considérant** que cette hausse se répercute à tous les secteurs, aux produits alimentaires ainsi qu'à toutes les matières premières ou transformées, du bitume au papier, et que le dispositif de compensation prévu par le projet de loi de finances pour 2023 est nettement insuffisant pour empêcher un report ou l'arrêt de l'investissement local, la dégradation des services publics voire leur fermeture ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,**

« **Demande à Mme la Première ministre** la mise en œuvre de mesures financières d'urgence, notamment une indexation de la DGF sur l'inflation et un relèvement des dotations d'investissement à même d'accompagner et d'aider efficacement les collectivités face à la hausse des prix et aux pénuries qui les impactent depuis un an, accrues dramatiquement en raison des conséquences de la guerre à l'est de l'Europe. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux vœux et motions examinées par la troisième commission.

Quel a été l'avis de la commission ?...

M. DAULNY, président de la troisième commission. – L'avis de la troisième commission a été favorable sur tous les vœux et motions, sans modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La première était une motion présentée par M. Jean-Luc LÉGER, ainsi rédigée.

Avenir des contrats aidés « Parcours emploi compétences » (PEC)

« Une circulaire ministérielle du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail ainsi qu'un arrêté de la préfecture de Région ont pour conséquences une baisse de la prise en charge des contrats aidés PEC et des refus de renouvellement desdits contrats par les services de l'État.

« Le taux de prise en charge est désormais fixé entre 30 % et 50 % du SMIC en métropole, avec une durée de neuf à douze mois pour la convention initiale et un renouvellement éventuel limité à six mois.

« Le désengagement de l'État conduit à une rupture d'insertion qui précarise les salariés comme les structures du secteur non marchand. Ses effets en termes d'emplois seront négatifs pour les structures associatives et les zones de revitalisation rurale où les PEC sont des dispositifs très utilisés et indispensables à la qualité du service public et à la cohésion sociale.

« **Considérant** que la nouvelle réglementation concernant les contrats PEC compromet tant le parcours d'insertion économique et professionnelle de nombreuses personnes éloignées du marché du travail que le fonctionnement des services publics locaux et des structures associatives,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,**

« **Demande à Mme la Première ministre** de faciliter les renouvellements et les recrutements des contrats aidés " parcours emploi compétences " sollicités par les

collectivités locales et les structures associatives auprès des services déconcentrés et d'en rétablir les taux de prise en charge. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – La motion d'urgence suivante était celle présentée par Mme Delphine CHARTRAIN.

Projet de quatrième année d'internat pour les étudiants en médecine générale

« Le débat autour de la problématique d'accès aux soins dans des zones sous-denses de présence médicale, s'est invité de manière inattendue lors de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 (PLFSS). Thème central lors de la campagne des présidentielles, la question de l'égal accès aux soins sur l'ensemble de notre territoire mérite une attention toute particulière.

« Si la proposition d'allonger d'un an l'internat des médecins généralistes, avec un encouragement à réaliser son stage dans une zone sous tension, va dans le bon sens, elle ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus approfondie que celle qui consisterait en un simple amendement.

« La sous-densité en termes de présence médicale dans de nombreuses zones rurales, est une réalité, avec laquelle nous devons composer depuis plusieurs années ; le nombre de départ en retraite de médecins généralistes dépasse de loin le nombre d'installations.

« Aussi, la proposition d'effectuer un stage dans une zone en tension, doit tenir compte d'une réalité empirique : le nombre de stages possibles dépend du nombre de médecins généralistes encore en activité.

« Cette décision, si elle venait à être adoptée, devra donc apporter une réponse concrète à la question du nombre de maîtres de stages disponibles.

« De même, cette proposition devra aussi s'articuler avec les spécificités de l'exercice rural de la médecine générale. La réalité démographique de nos territoires conditionne, en effet, les pathologies rencontrées et les actes prodigués.

« Aussi, pour que les stagiaires aient un aperçu fidèle de l'exercice en zone rurale, il sera nécessaire de construire un cadre d'exercice mixte lors de cette année supplémentaire, qui permette une découverte complète des établissements de santé de proximité (EHPAD, Centres Hospitaliers…), des postes au sein des collectivités

(médecin de PMI, médecine de travail…) ou encore des structures d'exercices partagés (Maisons de santé pluriprofessionnelles).

La richesse de nos territoires réside dans cette diversité des lieux d'exercices, c'est un atout à mettre en avant lors de cette année de stage pour susciter des vocations.

« Aussi, pour que cette proposition inverse véritablement la donne, il faudra l'accompagner d'une rémunération qui soit à la hauteur de l'engagement de ces futurs médecins. Les étudiants qui feront le choix de venir vivre la vie de médecin généraliste en zone rurale doivent recevoir une juste compensation financière pour leur engagement. Et puis, si l'on souhaite donner envie de venir exercer en zone rurale, il faut aussi leur donner envie d'y vivre.

« Nous demandons donc que l'État aille au bout de sa démarche en accompagnant financièrement les territoires ruraux pour qu'ils puissent construire un accueil de qualité. Nos territoires sont prêts à investir pour recevoir ces jeunes médecins, mais nous ne pourrons pas en supporter seuls le coût financier.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,**

« **Demande à M. François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention,** de formuler un véritable projet de loi afin de répondre efficacement à la problématique de la sous-densité médicale en France et aux questions soulevées par ce projet de quatrième année d'internat pour les étudiants en médecine générale.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le vœu suivant nous était proposé par Mme Laurence CHEVREUX. Il se lit comme suit.

Réouverture de l'équipe mobile de soins palliatifs au Centre hospitalier de Guéret

« Lundi dernier, nous apprenions avec stupéfaction que l'équipe mobile de soins palliatifs du Centre hospitalier de Guéret était fermée faute de personnel. Cette décision, prise moins de quinze jours après l'annonce du lancement du débat national sur la fin de vie, est tout à la fois incompréhensible et inacceptable. Comment comprendre, en effet, cette fermeture qui vient ajouter de l'inquiétude sur un sujet déjà chargé en "interrogations et inquiétudes pour nos concitoyens", comme le reconnaissait le communiqué de l'Élysée annonçant le grand débat national ? Alors que plus de 200 patients bénéficiaient de l'accompagnement de cette équipe, ils se retrouvent du jour au lendemain sans suivi à domicile, ce suivi si précieux dans leur parcours du combattant. Nous ne pouvons que partager leur colère et leur inquiétude pour l'avenir.

« L'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), intitulé *Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité*, avait pourtant posé clairement les enjeux du débat. La question de la fin de vie ne se pensera pas indépendamment de la solidarité. Pour que le choix de chacun puisse être respecté, il faut créer les conditions d'une véritable solidarité. C'est ce que l'équipe de soins palliatifs permettait, à son échelle, dans notre territoire. Son action n'était, en effet, pas uniquement tournée vers toute personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale, quel que soit le stade de la maladie.

« L'accompagnement qu'elle proposait et mettait en place concernait également les familles et/ou l'entourage ainsi que les soignants – pour un avis, des conseils, voire un soutien. Car si la fin de vie fait l'objet d'un débat national, c'est parce qu'elle ne concerne pas seulement la trajectoire de vie d'une personne. La fin de vie nous concerne tous, collectivement. C'est pour cette raison que nous voulons, en tant qu'élus locaux, dire publiquement notre opposition à cette décision. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame, dès son premier article, que l'ensemble des citoyens "naissent et demeurent libres et égaux en droits", nous demandons qu'ils le demeurent jusqu'à leur dernier souffle.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« Demande à M. François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention, de prendre en urgence les mesures nécessaires à la réouverture rapide de l'équipe mobile de soins palliatifs au Centre hospitalier de Guéret. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au vœu présenté par M. Jérémie SAUTY.

Élargissement du bouclier énergétique aux EHPAD

« Alors que la crise sanitaire avait mis à l'épreuve bon nombre des établissements de santé de proximité du pays, nos EHPAD sont à nouveau fragilisés par les conséquences de la crise économique qui touche notre pays depuis plusieurs mois. Le cri d'alarme des directeurs d'EHPAD en Meurthe-et-Moselle, lancé mercredi dernier, sur les ondes de France Bleu, en dit long sur leurs difficultés à surmonter la crise et doit nous alerter. Le contexte économique dégradé ne leur permet plus de faire face à l'ensemble de leurs dépenses. Face aux hausses généralisées des prix de l'énergie, ils doivent trouver des sources de financements pour assurer la qualité de la prise en charge de leurs résidents.

« Des solutions existent pour répondre rapidement à leurs difficultés et les aider à traverser la crise, sans avoir à faire reposer le poids de ces augmentations sur les épaules de leurs résidents, souvent modestes. Le bouclier tarifaire, mis en place pour lutter contre les conséquences de la hausse des prix de l'énergie, pourrait ainsi être étendu également à l'ensemble des EHPAD, afin de limiter l'augmentation exorbitante du montant des factures. De même, l'élargissement des bénéficiaires du chèque énergie aux résidents dont les ressources le permettent, pourrait soulager les factures dont les EHPAD doivent s'exonérer. Face à cette situation de tension sur le marché de l'énergie, nous devons inventer des solutions audacieuses et ambitieuses.

« Mais, au-delà de cette crise, la situation actuelle de nos EHPAD nous conforte dans l'idée qu'on ne trouvera pas de solutions pérennes, sans une grande loi sur l'Autonomie et le Grand âge. La concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur doit permettre d'apporter des réponses fortes, pour que le mieux vieillir en France ne devienne pas un simple slogan.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« Demande à M. Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de prendre en urgence une mesure de soutien budgétaire pour les EHPAD en difficulté et de relancer le projet de loi sur l'Autonomie et le Grand âge dans notre pays. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – La troisième commission a également examiné la motion d'urgence suivante, présentée par M. Jean-Jacques LOZACH.

Nécessité d'une loi « Grand âge et autonomie »

« **Considérant** l'urgence à reconstruire une politique de la longévité basée sur l'inclusion et l'autonomie, anticipant l'accroissement à venir du nombre des personnes âgées dans notre société ;

« **Considérant** l'absence d'une véritable politique de prévention qui permettrait de maintenir au mieux les fonctions de la personne, d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé et de limiter les coûts induits par la prise en charge et la détérioration de l'autonomie ;

« **Considérant** la faiblesse de l'offre, largement réduite à l'isolement chez soi ou en établissement, et le niveau insatisfaisant des prestations en établissement et l'inadaptabilité du cadre de vie des personnes âgées, tant au travers des logements, des mobilités, que de l'accès aux services publics et du numérique ;

« **Considérant** la charge financière et la détresse qui en découlent pour les ménages les plus modestes, impactant directement la prise en charge et provoquant des ruptures dans les parcours de soins et de santé ;

« **Considérant** le défaut d'investissement financier et de pilotage de politique publique en profondeur et dans la durée, dans un cadre économique contraint ;

« **Considérant** le besoin de mieux reconnaître et de valoriser les individus dont l'activité professionnelle est celle d'intervenir dans l'accompagnement et le soin aux personnes en perte d'autonomie : enjeux de formation, de qualité de vie au travail et d'attractivité pour ces métiers rassemblant près de 830 000 équivalents temps plein ;

« **Considérant** que les aidants familiaux doivent être mieux soutenus et que de nouvelles formes d'accompagnement solidaire des personnes âgées, par le bénévolat notamment, doivent être incessamment promues et encouragées ;

« **Considérant** la concertation nationale "Grand âge et autonomie", annoncée par le Président de la République en juin 2018, lancée en octobre 2018 et dont les travaux furent publiés en mars 2019 et devaient préfigurer une réforme d'envergure attendue par les Français ;

« **Considérant** les responsabilités particulières qui incombent au Conseil départemental et les spécificités démographiques de la Creuse.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« **Demande à Mme la Première ministre** de porter à l'agenda de la session parlementaire 2022-2023 le projet de loi " Grand âge et autonomie ", promesse faite par l'exécutif en mai 2018, réaffirmée fin 2020, et abandonnée depuis. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous terminons par le vœu qui a été examiné par la quatrième commission.

Quel est l'avis de la commission ?...

M. Valéry MARTIN, président de la quatrième commission. – L'avis de la commission a été consensuel sur ce vœu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle que ce vœu, présenté par M. Bertrand LABAR, est rédigé comme suit.

Conséquences du dérèglement climatique en Creuse

« Cet été, le territoire national a été frappé dans son ensemble par plusieurs vagues de chaleur successives qui ont surpris tant par leur ampleur que leur intensité. La Creuse n'a pas été épargnée par ces événements climatiques longs, et les conséquences se font encore sentir dans nos contrées. De mémoire de Creusois, nous n'avons pas connu une telle sécheresse depuis des décennies.

« Concrètement, cela se traduit par des mesures de restrictions qui restent à leur niveau maximal depuis la mi-juillet, et ce malgré l'arrivée de l'automne. Soumise à ce stress climatique, la nature porte encore les stigmates d'un été particulièrement chaud : le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques est encore bas et le sol toujours très sec malgré l'arrivée des premières pluies et un paysage desséché depuis la mi-août.

« Ce tableau alarmant est celui au sein duquel doivent évoluer nos agriculteurs depuis plusieurs semaines et l'inquiétude grandit légitimement à mesure que se rapproche l'hiver. Le fourrage, indicateur particulièrement fiable de l'intensité de la sécheresse, manque déjà dans de nombreuses exploitations en Creuse. Certaines parties de territoire, déjà sinistrées lors du printemps avec les importantes chutes de grêle, voient leurs productions fourragères profondément impactées – conséquences que les dernières projections des services de l'État faisant état d'un déficit de production inférieur de 10 % à la normale sur l'intégralité du département ne semblent pas avoir pris l'entière mesure.

« Alors que les conséquences de la crise économique s'annoncent plus fortes à mesure que l'hiver approche, nous demandons un soutien exceptionnel pour l'un des premiers secteurs d'activité économique du territoire. Des moyens juridiques existent pour envoyer un signal fort aux agriculteurs et la reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour la sécheresse 2022 en Creuse. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics que les conséquences de la crise climatique ne s'ajoutent pas à

la crise économique majeure pour un secteur déjà fragilisé par les hausses des énergies et des engrais azotés ou encore de l'alimentation animale.

« La souveraineté alimentaire a un prix, celui de la protection de nos agriculteurs contre les aléas tant climatiques qu'économiques. Sans aides pour faire face à ces crises répétées, les exploitations n'auront d'autre choix que d'entamer leur capital, et en premier lieu, leur cheptel. Nous ne pouvons pas laisser défaillir celles et ceux qui nous nourrissent et entretiennent nos contrées rurales.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 septembre 2022,

« **Demande à M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, de prendre en urgence les mesures nécessaires pour la reconnaissance du caractère de calamité agricole pour la sécheresse de l'année 2022 en Creuse. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé. Je clos donc cette séance plénière avant d'ouvrir la Commission Permanente.

La séance est levée.

La séance est levée à quatorze heures vingt.

La Secrétaire de séance

Delphine CHARTRAIN

La Présidente du Conseil départemental de la Creuse

Valérie SIMONET